

LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un constat d'infraction dressé à l'encontre de trois membres de la FTQ-Construction montre que l'intimidation existe toujours sur les grands chantiers.

Chantiers: l'intimidation persiste

Constat d'infraction contre trois membres de la FTQ-Construction

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — L'intimidation, qualifiée de «*can- cer*» rongant la liberté syndicale par la commission sur la Gaspésie en mai 2005, fait toujours des ravages sur les grands chantiers de construction du Québec.

Le Directeur des poursuites criminelles et pé-

nales (DPCP) a dressé le mois dernier un constat d'infraction à l'endroit de trois membres de la FTQ-Construction — dont un agent d'affaires du syndicat — au chantier minier du lac Bloom, se trouvant sur la Côte-Nord, a appris *Le Devoir*. C'est à la suite d'une «*difficile enquête*» entamée en novembre que la Commission de la construction du Québec a transmis son dossier au DPCP en jan-

vier. «*C'est pas évident de rassurer le gars qui accepte de témoigner lorsqu'il s'est fait dire qu'il se ferait casser une jambe ou qu'il ne retrouverait pas son pick-up s'il lui prenait l'envie de parler*», a-t-on raconté.

D'autres rapports sur d'autres cas d'intimidation, notamment sur le chantier de la Romaine,

VOIR PAGE A 8: INTIMIDATION



LUCAS JACKSON REUTERS

Une collaboration plus étroite entre le pharmacien et le médecin peut avoir un effet bénéfique pour les patients, selon une étude québécoise.

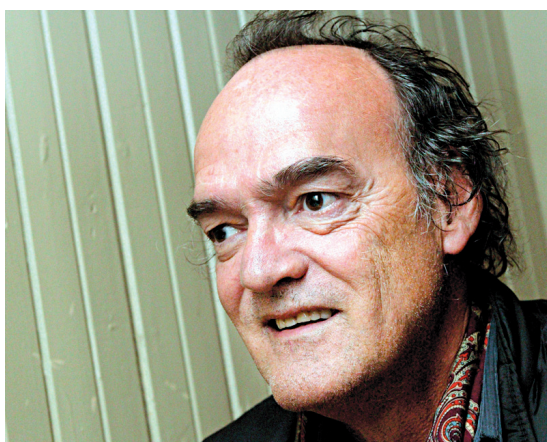
Étude québécoise Médecin-pharmacien: un tandem efficace

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Un, c'est bien. Mais deux, c'est mieux. Un article publié hier dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* montre que plusieurs patients gagneraient à être suivis par un tandem médecin-pharmacien. Cette étude québécoise montre en effet qu'une collaboration plus étroite entre ces deux professionnels de la santé peut faire une différence dans le quotidien de patients aux prises avec un haut taux de cholestérol. Et de bien d'autres encore.

Malgré les dissensions historiques qui séparent leurs ordres professionnels à propos du partage des compétences, 77 médecins de famille et 108 pharmaciens communautaires ont accepté de faire fi du climat ambiant en jouant la carte de la collaboration à l'invitation de l'Équipe de recherche en soins de première ligne du CSSS de Laval et de l'Université de Montréal, de concert

VOIR PAGE A 8: TANDEM



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

CULTURE

Décès du cinéaste Marcel Simard

■ À lire en page B 8

MÉTRO

Le consortium Bombardier-Alstom tiendrait toujours

■ À lire en page A 2



DESHAKALYAN CHOWDHURY AGENCE FRANCE-PRESSE

De vieux autobus sur une route de Calcutta, l'une des villes les plus polluées de l'Inde, qui souffre toujours de l'absence d'un véritable parti vert.

À quand un parti vert en Inde ?

GUY TAILLEFER

Le Devoir en Inde

New Delhi — La scène politique indienne est bondée et, pourtant, elle souffre d'une absence franchement étonnante: celle d'un parti vert. Un homme s'est mis dans la tête de le créer, Subhas Dutta, infatigable activiste de Calcutta. Il est comptable de métier. «*Le mouvement environnementaliste indien est aussi dynamique qu'il est éparpillé*», dit-il. Une constellation de groupes de pression. Je ne suis pas le seul à trouver

que le moment est venu de l'unifier en mettant sur pied un parti en bonne et due forme.»

M. Dutta, on le surnomme le Ralph Nader des pauvres. Politiciens et fonctionnaires en ont peur. Incroyable chien de garde de l'environnement, il a remporté contre les pollueurs des succès qui l'ont rendu célèbre partout au pays. Stratégie de prédilection: multiplier, au nom de l'intérêt public, les requêtes devant les tribunaux. Une procédure que l'on appelle en Inde «*public interest litigation (pil)*». Des pills, il en a présenté une cinquantaine

VOIR PAGE A 8: INDE

Le cas des détenus afghans poursuit Harper

L'opposition persiste à réclamer une enquête publique

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — La prorogation n'y aura pas changé grand-chose: le dossier des détenus afghans est revenu hanter le gouvernement conservateur à la première occasion, hier. L'opposition a sauté sur de nouvelles révélations impliquant le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) pour exiger la tenue d'une enquête publique.

Mars ou décembre, même combat. La première véritable période de questions à se tenir depuis la prorogation du Parlement avant Noël avait des airs de déjà vu, hier. La question afghane a de nouveau occupé l'essentiel des débats et mis le gouvernement sur la défensive.

Au cœur des hostilités, les révélations indiquant que des agents du SCRS ont joué un «*rôle crucial*» dans les interrogatoires de combattants talibans capturés par les troupes de la coalition internationale en Afghanistan.

Des documents caviardés obtenus par La Presse canadienne dimanche montrent en effet que

VOIR PAGE A 8: DÉTENUS

■ **Ministères: Ottawa donne la liste des dirigeants «superflus», page A 3**

I N D E X

7	1	Annances.....	B 5	Idées	A 7
8	2	Avis publics..	B 4	Météo.....	B 6
9	3	Culture	B 8	Monde	A 5
10	4	Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 6
11	5	Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 3
12	6	Éditorial	A 6	Télévision.....	B 7

RENÉ HOMIER-ROY EN SEMAINE 5H30

Aujourd'hui à 8h15: vers des taxis verts à Montréal?

Réalisation: Nadia Peillon

Radio-Canada.ca/bienmeilleur

ACTUALITÉS

La laïcité «ouverte» crée des dissensions chez Québec solidaire

ROBERT DUTRISAC

Québec — La position sur la laïcité «ouverte» adoptée par Québec solidaire continue de susciter des tiraillements au sein du parti. Les dissidents, qui défendent l'idée d'une laïcité stricte de l'État dont les employés ne peuvent arborer de signes religieux, n'entendent pas lâcher prise.

«La laïcité ouverte, ça nous apparaît comme anti-laïcité», estime Bernard La Rivière, secrétaire de l'Association régionale des Laurentides de QS. Des membres représentant une douzaine de circonscriptions viennent de former un collectif afin de convaincre le parti de changer de position. Ce collectif souhaite que QS revienne au principe d'une «laïcité complète des institutions publiques, juridiques et politiques» tel que cela avait été énoncé lors de la fondation du parti.

Au congrès de QS en novembre, les militants avaient plutôt adopté sur division (deux tiers contre un tiers) une proposition préconisant la notion de laïcité ouverte, soit de permettre à tous les employés de l'État, à quelques exceptions près, de porter des signes religieux comme la croix, le voile islamiste ou la kippa, ce qui ne comprend tout de même pas le niqab ou la burqa.

Cette dissidence au sujet de la laïcité ouverte n'inquiète guère

re la présidente de QS, Françoise David, qui a qualifié ces débats au sein de son parti de normaux. «Il y a eu trois démissions; 3 sur 5000, c'est dommage, mais c'est des choses qui arrivent», a fait valoir Mme David.

«Je crois qu'un parti de gauche, ça doit être un parti pluraliste», estime la présidente de QS. À la suite de son congrès, le parti a mis sur pied un comité de travail qui doit mettre de la chair autour de la notion de laïcité ouverte. Le comité, dont fait partie M. La Rivière malgré sa dissidence, discutera de diverses questions, comme l'adoption d'une charte de la laïcité, la présence du crucifix à l'Assemblée nationale, les écoles religieuses subventionnées, le cours Éthique et culture religieuse, etc.

Le voile n'est que toléré par QS, s'il faut en croire Amir Khadir. «Pour moi, le voile — pas juste le niqab — est un symbole de soumission et de domination de la femme par l'homme. C'est un symbole archaïque qui devrait être jeté aux rebus de l'histoire», croit le député de Mercier. Mais, à ses yeux, ce n'est pas une raison pour exclure les femmes qui le portent. «Est-ce qu'on est une société où on aide ces femmes à se libérer ou on fait juste répondre à nos peurs et à nos questionnements identitaires?»

Le Devoir

Des membres représentant une douzaine de circonscriptions viennent de former un collectif afin de convaincre le parti de changer de position.



Quelques sympathisants du mouvement des femmes iraniennes ont profité de la Journée internationale de la femme pour manifester, hier, au palais de justice de Montréal, leur solidarité à l'égard des proches de Zahra Kazemi. La femme avait été battue, violée et tuée par ses geôliers, en 2003, alors qu'elle se trouvait en Iran.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Affaire Kazemi: un juge québécois décidera du droit à l'immunité de l'Iran

Un juge de la Cour supérieure du Québec a pris en délibéré, hier, la requête du gouvernement de l'Iran qui soutient être à l'abri de procédures judiciaires au Canada, en vertu d'une loi fédérale, dans l'affaire Zahra Kazemi.

Cette demande est reliée à une poursuite de 17 millions de dollars contre les autorités iraniennes qui a déjà été autorisée par la Cour supérieure du Québec. Mais le gouvernement de l'Iran dit être protégé par la Loi sur l'immunité des États, une législation fédérale qui interdit le dépôt de poursuites civiles contre des gouvernements étrangers en sol canadien, sauf si elles sont de nature commerciale.

Le juge Robert Mongeon, de la Cour supérieure du Québec, aura à décider si le gouvernement iranien est bel et bien protégé par cette législation. Mais le magistrat a avisé les avocats que sa décision n'est pas près d'être annoncée, en raison du volume de la documentation à consulter et de la complexité du dossier.

Cette poursuite avait été intentée par la famille et la succession de Zahra Kazemi, une photjournaliste irano-canadienne battue, violée et tuée en 2003 après avoir été arrêtée pour avoir pris des photographies de parents de détenus à l'extérieur d'une prison de Téhéran.

Mme Kazemi, qui n'a jamais été accusée formellement, a succombé à ses blessures et son corps a été inhumé précipitamment en Iran.

Les avocats de la succession de Mme Kazemi et son fils, Stephan Hachemi, soutiennent que cette poursuite, intentée par M. Hachemi en 2006, doit être entendue au Canada et qu'il leur serait virtuellement impossible de bénéficier d'un procès juste et équitable en Iran.

Les défenseurs, selon la poursuite, sont l'Iran, le grand ayatollah Ali Khamenei, l'ancien procureur iranien Saeed Mortazavi ainsi que Mohammad Bakhshi, un responsable de l'administration pénitentiaire.

«Lorsque des actes de torture sont protégés par une immunité, c'est de l'injustice», a déclaré M^r Kurt Johnson, l'un des avocats de la famille Kazemi.

«Nous invoquons divers arguments, mais en résumé, nous sommes d'avis que l'immunité ne devrait pas être utilisée dans les cas de torture, car ça équivaut à une impunité», de poursuivre M^r Johnson.

M. Hachemi a tenté, en vain, de rapatrier au Canada la dépouille de sa mère. La semaine dernière, il a écrit au premier ministre Stephen Harper et a critiqué l'approche du gouvernement dans cette affaire.

Le Devoir

Renouvellement des voitures de métro

L'union Bombardier-Alstom résisterait à un nouvel appel d'offres

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Même si la Société de transport de Montréal (STM) devait lancer un nouvel appel d'offres pour le renouvellement des voitures de métro, le mariage de raison entre les constructeurs ferroviaires Bombardier Transport et Alstom tiendrait le coup, a appris *Le Devoir* hier.

«L'offre du consortium, telle qu'elle est aujourd'hui, répond à toutes les exigences de la STM, et nous ne voyons aucune raison de ne pas offrir ensemble au client le meilleur de nos technologies», ont déclaré en chœur les porte-parole des multinationales québécoise et française, Marc-André Lefebvre et Isabelle de Fleurac. Pourtant, rien n'empêche les deux chefs de file mondiaux de faire cavaliers seuls si la STM relance le processus d'appels d'offres.

Par ailleurs, le consortium Bombardier Transport-Alstom — les deux entreprises détiennent ensemble 90 % de part de marché mondiale du métro sur pneumatiques — écarte d'ores et déjà toute idée de partager le contrat de renouvellement des 765 voitures du métro de Montréal, évalué entre 1,2 et 3,4 milliards de dollars, avec Construcciones Y Auxiliar De Ferrocarriles (CAF), dont la proposition est toujours à l'étude par la STM. «C'est une question de quelques semaines [avant que la STM annonce si elle ira ou non en appel d'offres internatio-

nal]», a indiqué la porte-parole de la STM, Odile Paradis. «On a reçu trois gros cartables», a-t-elle ajouté.

Par contre, la STM a fait savoir vendredi à Zhuzhou Electric Locomotive que son dossier de candidature avait été balayé du revers de la main. Dans une lettre adressée au représentant canadien de l'entreprise, Glen T. Fisher, la Société de transport explique que l'offre du constructeur ferroviaire chinois d'installer des roues d'acier sur les nouvelles voitures de métro, plutôt que des pneumatiques, comme le requiert la STM, a été refusée. «Ces documents expriment clairement votre intention de fournir à la STM des voitures de métro sur roues en acier. Votre expression d'intérêt fait donc défaut de satisfaire à l'exigence essentielle que constitue l'obligation de fournir à la STM le produit qu'elle souhaite acquérir», a écrit la secrétaire générale et directrice des affaires juridiques de la STM, Sylvie Tremblay.

M. Fisher, sollicite désormais une rencontre avec le ministre des Finances, Raymond Bachand, ainsi que le ministre des Transports, Julie Boulet. Ils espèrent qu'ils pourront prêter une oreille favorable aux économies de plus de 1,5 milliard que Zhuzhou promet. Ses menaces de réclamer une injonction interlocutoire de la part de la Cour supérieure restent du coup en suspens.

Le Devoir

Normandeau et Gignac exigent du PQ une réflexion sur le retour à l'équilibre budgétaire

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le gouvernement Charest a réclaté hier que le Parti québécois lui propose des «mesures concrètes sur le retour à l'équilibre budgétaire». C'est ce que deux ministres, Nathalie Normandeau et Clément Gignac, ont déclaré lors d'une conférence de presse convoquée à la dernière minute, hier après-midi. Ils souhaitaient commenter le document *Gouvernement souverainiste et création de la richesse*, rendu public il y a 11 jours par le PQ. Le texte de 40 pages propose des pistes de réflexion sur le thème de la création de la richesse, qui fera l'objet d'un colloque du Parti québécois samedi et dimanche prochain, à Lévis. «On est très surpris [...] d'apprendre qu'il n'y a aucune proposition de la part du Parti québécois pour atteindre l'équilibre budgétaire», a lancé la vice-première ministre, selon qui Mme Marois a fait

mine de mettre son «clignotant à droite», mais a choisi de «tourner à gauche», en proposant des voies de croissance pour l'État. Selon Mme Normandeau, le PQ n'a formulé «aucune proposition concrète» sur le sujet des finances publiques lors de la rencontre économique du 21 janvier, qui s'est aussi tenue à Lévis. C'est pourtant ce que plusieurs critiques ont reproché au gouvernement, qui avait sciemment exclu le sujet de l'équilibre budgétaire, lors de la rencontre qui a regroupé quelque 200 personnes des milieux économiques québécois. Lors d'un point de presse précédant la rencontre, le ministre des Finances, Raymond Bachand, avait même affirmé: «La finalité, ce n'est pas d'équilibrer le budget. La finalité, c'est d'être heureux comme peuple.»

Lorsqu'un journaliste a demandé à Mme Normandeau quel était le plan du gouvernement pour revenir à l'équi-

libre budgétaire, elle a rappelé qu'un budget devrait être déposé avant la fin du mois. Son collègue ministre du Développement économique, Clément Gignac, a alors rappelé qu'un colloque du Parti libéral sur la tarification avait eu lieu fin septembre à Drummondville et que «l'atterrissage» de ses idées de hausses de tarifs allait se faire au budget. Selon M. Gignac, ce budget proposera un changement de culture en matière de tarification et sera «historique», a-t-il insisté.

Du côté du PQ, on a qualifié la sortie des deux ministres de «tentative loufoque de diversion». «Ce sont eux qui sont au pouvoir depuis presque sept ans», a dit un porte-parole de l'aile parlementaire péquiste selon lequel le gouvernement, hier, cherchait surtout un moyen de détourner l'attention des graves problèmes dans les urgences.

Le Devoir

CONCOURS EXPO MANGER SANTÉ ET VIVRE VERT



SPA EASTMAN
RELAIS SANTÉ

LE DEVOIR
Libre de penser



Courez la chance de gagner

Un séjour de
2 NUITS POUR 2 PERSONNES
« Forfait Initiation à la cure »

Un court séjour déterminant pour adopter un nouveau style de vie.
Valeur 1400 \$ (avant taxes)

Gagnez un ensemble cadeau d'une valeur totale de 250 \$ de nos partenaires majeurs



Le concours s'adresse aux 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les reproductions électroniques et les fac-similés ne seront pas acceptés. Les conditions et règlements du concours sont disponibles aux bureaux du Devoir.

CONCOURS EXPO MANGER SANTÉ et VIVRE VERT 2010

Nom _____

Adresse _____ Ville _____ Code postal _____

Courriel _____ Téléphone _____

Question : Dans quelles villes aura lieu Expo Manger Santé et Vivre Vert ?

- Cochez ici si vous désirez recevoir des offres promotionnelles du Devoir
 Cochez ici si vous désirez recevoir des nouvelles de l'Expo

ACTUALITÉS

Le bouc émissaire



MICHEL DAVID

Un adjoint du premier ministre Charest expliquait crûment le casse-tête que représenterait le remplacement d'Yves Bolduc à la Santé. «Le problème n'est pas de savoir par qui le remplacer, mais quoi faire avec!»

Si l'incertitude sur l'état de santé de Claude Bécharde semble avoir éliminé pour un temps l'hypothèse d'un remaniement ministériel, ce n'est que partie remise. Il est vrai que l'on voit mal où caser M. Bolduc, mais il est encore plus difficile d'imaginer qu'il puisse demeurer à son poste jusqu'aux prochaines élections générales.

A défaut de pouvoir régler un problème, la solution consiste généralement à trouver un bouc émissaire. Après sept ans de gestion libérale, il commence à être difficile de faire porter au PQ l'entière responsabilité des maux qui affligent le système de santé. Tôt ou tard, M. Charest devra se résigner à sacrifier M. Bolduc.

Depuis un an, la récession et la crise des finances publiques ont relégué dans l'ombre le piètre état dans lequel se trouve le réseau. Le succès de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1, l'automne dernier, a même redoré quelque peu son blason.

La dégradation de la situation dans les urgences et le décès tragique d'un homme de 65 ans en attente d'une chirurgie cardiaque sans cesse reportée donnent cependant la mesure de l'échec du gouvernement Charest, qui s'était fait élire en avril 2003 sur la promesse solennelle de remettre le réseau sur pied.

Pendant des années, les talents de communicateur de Philippe Couillard ont permis de faire illusion. À l'inverse, chaque intervention de son successeur semble renforcer l'impression que le navire vogue à la dérive. Pas étonnant que son adversaire péquiste, Bernard Drainville, presse M. Bolduc de sortir de son mutisme!

Il avait reconnu dès son arrivée qu'il faudrait plusieurs années avant que la situation s'améliore, comme il l'a répété la semaine dernière. Cette franchise est peut-être à son honneur, mais celui ou celle qui doit patienter 20 heures dans une salle d'attente n'a rien à faire de ses regrets. Ils ne ramèneront pas davantage à la vie un patient qui n'a pas été opéré à temps.

La durée moyenne d'attente à l'urgence est actuellement de 17,5 heures au Québec et elle ne cesse d'augmenter. En 2009, 50 000 personnes ont dû passer plus de 48 heures dans un corridor.

La longueur des listes d'attente est tout aussi révoltante. À Montréal, 25 % des patients sont opérés hors du délai que le ministère de la Santé juge médicalement acceptable. Les conséquences de ces retards ne sont pas nécessairement fatales, mais cela impose un énorme stress à ceux qui se demandent s'il ne sera pas trop tard.

Après le rappel de 8,5 millions de véhicules, il devient très gênant pour M. Bolduc de vanter les mérites de la méthode Toyota. «C'est plus le bon patient à la bonne place», dit-il maintenant. Tout le monde sait que l'on ne règle rien en cachant le trop-plein des urgences aux étages supérieurs, au détriment de patients qui devraient occuper ces lits et qui ne reçoivent aucun soin en attendant qu'ils se libèrent. Reconnaître une évidence ne constitue cependant pas une solution.

Il est bien possible que M. Bolduc n'ait pas le leadership nécessaire, mais encore faut-il avoir les moyens de ses ambitions. Durant ses premières années à la Santé, M. Couillard a pu injecter dans le système des sommes qui allaient au-delà des coûts de système. C'est simplement quand les ressources ont commencé à manquer qu'il s'est prévalu de son «droit de changer d'idées» et a découvert que l'argent n'était pas le problème.

«D'ici cinq ans, on va avoir la solution», assurait M. Bolduc vendredi. Comme par hasard, c'est sans doute le temps que le Québec mettra à retrouver l'équilibre budgétaire. D'ici là, où trouvera-t-on l'argent pour améliorer les soins de première ligne, attirer plus d'infirmières aux soins intensifs et accroître le nombre d'interventions chirurgicales? Sans parler des nouvelles exigences des médecins spécialistes.

De plus en plus, l'actuel ministre de la Santé fait penser à son lointain et malheureux prédécesseur péquiste, Jean Rochon, qui s'était fait couper les vivres précisément au moment où il négociait le «virage ambulatoire» qui devait régler des problèmes que quinze ans de demi-mesures ont encore aggravés.

Alors qu'il creusait lui-même la tombe de M. Rochon en saccageant le réseau par des mises à la retraite massives, il fallait entendre Lucien Bouchard louer «le meilleur ministre de la Santé de l'histoire du Québec». Tellement compétent qu'il s'est empressé de le muter à un ministère obscur parce qu'il n'était plus montrable. Il faut bien que quelqu'un paye, n'est-ce pas?

Au cours des prochains jours, M. Bolduc se retrouvera sur la sellette à l'Assemblée nationale. Quand il entendra M. Charest vanter ses grands mérites, il devrait avoir une bonne pensée pour M. Rochon. Et commencer à faire ses valises.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au Québec, la durée moyenne d'attente à l'urgence est actuellement de 17,5 heures. En 2009, 50 000 personnes ont dû passer plus de 48 heures dans un corridor d'hôpital.

Décès d'un homme en attente d'une chirurgie cardiaque

Une situation « inacceptable », mais « exceptionnelle », juge Bolduc

D'après le ministère de la Santé, 76 % des patients en cardiologie seraient opérés dans les délais prescrits

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La mort d'un homme qui a attendu plus longtemps qu'il n'aurait fallu une chirurgie cardiaque est «inacceptable», a jugé hier le ministre de la Santé, Yves Bolduc, en entrevue téléphonique au *Devoir*. Inacceptable, mais aussi tout à fait exceptionnelle, a précisé le ministre, qui estime que l'on ne peut «pas juger un réseau sur la base de ses exceptions».

La chirurgie a au contraire connu de nettes améliorations ces dernières années, a argué Yves Bolduc. «93 % des patients sont maintenant opérés à l'intérieur de six mois, 80 % à l'intérieur de trois mois.» Un bilan global qui, vérification faite, ne vaut toutefois pas pour la chirurgie cardiaque, alors que seulement 76 % des patients sont opérés dans les délais prescrits.

Vrai, admet le ministre, qui dit travailler à faire grimper cette proportion. En entrevue à Radio-Canada, le Dr Daniel Doyle, chirurgien cardiaque à l'Institut de cardiologie de Québec, a d'ailleurs rappelé que les listes d'attente, qui ont déjà atteint 1200 patients dans son domaine, avaient chuté entre 200 et 300 avec l'ouverture de nouveaux plateaux techniques. Elles sont depuis remontées à 650.

Quant à la mort de cet homme qui a trop attendu, le ministre affirme avoir fait le point avec

l'établissement montréalais concerné et se garde bien de tirer quelque conclusion que ce soit avant que l'enquête ne soit terminée. «Nous attendrons leurs conclusions. Chose certaine, il est inacceptable que ce patient ait été hors délai et que cela ait eu ces conséquences-là pour lui.»

Il reste néanmoins «un cas d'exception», selon le ministre. Même chose pour les urgences québécoises qui ont fait les manchettes ces dernières semaines. «Sur 100 urgences, j'en ai 76 qui vont très bien, c'est-à-dire que tous les patients sont vus dans les 24 heures. J'en ai 24 autres qui ont plus de mal à toujours respecter cette mesure, parce que leur population est plus fragile. Mais nous travaillons de concert avec les établissements pour les aider à traverser ces difficultés.»

Aucune action proposée

Yves Bolduc convient que la forte pression sur les unités de soins intensifs n'est pas étrangère au phénomène. Il étudie la question, mais n'a rien à proposer pour l'instant, sinon pour dire que «c'est du côté du personnel infirmier qu'il faut travailler». Le ministre n'a pas été en mesure non plus d'énumérer quelles actions il comptait mettre en œuvre pour améliorer son bilan en chirurgie cardiaque.



Yves Bolduc

Compressions fédérales dans les ministères

Ottawa donne la liste des dirigeants « superflus »

Sur les 245 postes abolis, 90 % sont déjà vacants

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le président du Conseil du trésor à Ottawa, Stockwell Day, a dévoilé hier la liste des 245 postes de dirigeants d'entités fédérales jugés «superflus» qui ne seront désormais plus pourvus. Reste à savoir si le gouvernement épargnera vraiment le million de dollars promis puisque la plupart des postes visés sont déjà libres depuis longtemps.

De l'aveu même du ministre Stockwell Day, près de 90 % des postes sont actuellement vacants. Les ministères, sachant que cette révision était en cours, se sont retenus de pourvoir les postes, se justifie le ministre. Cet argument n'explique pas pourquoi, par exemple, les 12 sièges du Conseil canadien du statut de l'artiste — que M. Day abolit — sont vacants depuis... 14 ans. Ce conseil créé par le gouvernement de Brian Mulroney est inactif depuis 1996.

Le comédien Albert Millaire en avait été le premier président. «Nous conseillons le ministre sur différents sujets d'intérêt pour les artistes, explique-t-il. Cela n'a pas fait la joie des hauts fonctionnaires qui sont là pour cela.» M. Millaire est parti lorsqu'il a senti qu'il travaillait en vain, et le reste du conseil a été liquidé au fil des départs. Une telle nomination impliquait trois ou quatre réunions par année, rémunérées par des indemnités quotidiennes.

Le scénario est similaire du côté de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, qui perd 8 de ses 26 sièges, déjà vides. Selon nos informations, il y a très longtemps que la Table ronde n'opère plus avec un conseil complet. Son effectif a davantage oscillé entre 14 et 21. Où seront les économies?

«Les économies seront effectuées à l'avenir si nous envoyons le message que ces postes de conseil d'administration ne seront plus comblés», s'est jus-

tifié le ministre. Entre 1 et 1,24 million de dollars seront économisés en indemnités quotidiennes et en frais de voyage, à son avis.

Au nombre des autres organismes les plus touchés, on trouve le Comité consultatif de l'espace (la totalité des 19 postes), le Comité consultatif sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (tous les 15 postes), la Commission canadienne du tourisme (14 sur 25) ou encore le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC, 6 sur 9).

Moqueries de l'opposition

Les partis d'opposition se sont moqués de ces économies, virtuelles à leur avis. «C'est encore ce symbolisme vide. Il fait des gestes, mais ce n'est pas du sérieux», a lancé le chef libéral Michael Ignatieff. Les libéraux ont par ailleurs diffusé un communiqué de presse en fin de journée recensant 79 nominations partisanes effectuées par le gouvernement conservateur à ces mêmes organismes, d'anciens ministres ou d'importants donateurs.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, trouve «ridicule de donner tant d'importance» à ces compressions. «Ce sont des postes à 5000 \$, ce ne sont pas des postes permanents. C'est beaucoup d'éclat pour pas grand-chose.»

Le ministre Day s'est par ailleurs défendu de renvoyer aux fonctionnaires la responsabilité des compressions à venir en gelant les budgets des ministères. «Ils sont nos partenaires, et nous travaillerons avec eux pour faire cela. Je ne travaille pas tous les jours dans les sections administratives de ces ministères. Aucun ministre ne le fait. Nous croyons avoir une fonction publique responsable qui a des idées et des approches innovatrices.»

Le Devoir

Procréation assistée payée par l'État

La CEST réitère ses réticences

Selon la commission, Québec a d'autres priorités

MARCO BÉLAIR-CIRINO

En faisant le choix d'assumer les coûts des traitements de procréation médicalement assistée et de les prodiguer dans les quatre grands hôpitaux universitaires, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a fait fi d'un avis de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST).

«Tout en reconnaissant la légitimité du désir d'enfant et la douleur réelle des couples infertiles», la CEST estime qu'il n'existe pas de «droit à l'enfant» et que, selon elle, le gouvernement du Québec n'était pas tenu d'accéder à «toutes les demandes» des couples infertiles en matière de procréation assistée.

Dans son avis «Éthique et procréation», achevé à la mi-décembre, elle suggère aux personnes qui éprouvent des difficultés à procréer de manière naturelle de se tourner vers l'adoption.

Le MSSS évalue, d'une part, le coût de chaque essai de fécondation *in vitro* entre 10 000 et 15 000 \$ et, d'autre part, que leur nombre passerait d'environ 2000, à l'heure actuelle, à 10 000 d'ici cinq ans. «La question qu'on se pose, à l'heure où les urgences sont débordées, à l'heure où il y a des patients à qui on ne peut pas offrir les soins de santé qui leur seraient nécessaires de façon immédiate, ce qui peut parfois conduire à des conséquences très malheureuses, c'est de voir quelles sont les priorités qu'on devrait se donner», a affirmé la présidente de la CEST, Edith Deleury, à La Presse canadienne.

La sortie publique de Mme Deleury, qui intervient près de deux mois après la confirmation par *Le Devoir* du fait que le gouvernement du Québec entend amener les services de procréation médicalement assistée dans le giron du réseau public, suscitera, espère-t-elle, un débat «sur ce qu'on doit offrir comme services à toute la population, par opposition à des services qui ne sont pas nécessaires».

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Soirée pour la Québécoise retenue en Arabie saoudite

La force des mots pour rapatrier Nathalie Morin

Une campagne auprès du fédéral réitère l'urgence de ramener la femme au pays

CLAUDE LÉVESQUE

La famille et les amis de Nathalie Morin, cette jeune Québécoise retenue contre son gré en Arabie saoudite depuis plusieurs années, ont profité du week-end précédant la Journée internationale de la femme pour relancer leurs efforts visant à ramener leur protégée au bercail.

À l'occasion d'une soirée à la salle du Lion d'or, samedi, le Comité de soutien à Nathalie Morin a lancé deux campagnes de correspondance, l'une visant à envoyer des lettres d'encouragement à Mme Morin et à ses trois jeunes enfants, et l'autre, des missives au ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, afin qu'il fasse pression sur l'Arabie saoudite pour obtenir son rapatriement.

«J'ai parlé à ma fille au téléphone ces derniers jours. Elle m'a dit qu'elle était fatiguée et qu'elle souffrait de maux de tête parce qu'elle est mal nourrie alors qu'elle allaite», a dit au *Devoir*, hier, la mère de Nathalie, Johanne Durocher.

Lors du rassemblement de samedi, auquel participaient plusieurs artistes, le Comité de soutien a présenté un montage de vidéos dans lesquelles la jeune femme affirme avoir été maltraitée par son conjoint. Ces images avaient été prises par Mme Durocher et son fils au cours d'un voyage en Arabie saoudite l'an dernier.

Nathalie Morin a fait en 2001 la connaissance d'un ressortissant saoudien, Saïd al-Bashi, avec qui elle a eu un enfant au Canada, alors qu'elle avait dix-sept ans, et qu'elle a rejoint quatre ans plus tard en Arabie saoudite, où elle a eu deux autres enfants. Elle n'a pas tardé à se plaindre de vio-

lences conjugales et à exprimer sa volonté de revenir dans son pays, ce qu'elle a pu faire à l'automne 2006, mais sans ses enfants. Cette circonstance explique son retour en Arabie saoudite, où elle demeure jusqu'à ce jour.

Selon Mme Durocher, Saïd al-Bashi change souvent d'idée, parlant parfois de laisser sa conjointe partir, soit seule, soit avec ses enfants, mais revenant toujours sur sa parole. M. Al-Bashi exigerait en outre une «rançon» en espèces et la promesse d'une aide canadienne dans ses démarches pour émigrer, ici ou dans un pays tiers.

L'an dernier, les proches de Nathalie Morin avaient adressé une mise en demeure au gouvernement fédéral afin de forcer ce dernier à intervenir en faveur de la jeune femme. Mais ils ont renoncé, au moins temporairement, à poursuivre Ottawa devant les tribunaux en raison des frais élevés et de l'incertitude quant à l'issue d'une telle démarche.

Dispute conjugale

Le gouvernement conservateur considère le cas de Nathalie Morin comme une dispute conjugale qui devait être résolue en Arabie saoudite, tout en faisant valoir que son ambassade à Riyad a multiplié les démarches en faveur de Mme Morin.

Les trois partis d'opposition à Ottawa ne partagent pas cet avis, affirmant qu'Ottawa devrait être plus actif dans sa défense des droits d'une citoyenne, tels qu'ils sont définis par la Charte canadienne.

L'Assemblée nationale du Québec a adopté l'an dernier une résolution dans laquelle elle demande le rapatriement de la Québécoise.

Le Devoir

Financement du Parti libéral du Québec Normandeau défend les pratiques

Québec — La vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, estime qu'il est normal que des ingénieurs et des maires participent à ses soirées de financement, dans la mesure où ils le font à titre personnel.

Mme Normandeau a affirmé hier que ces donateurs contribuent au Parti libéral du Québec en se conformant aux règles prescrites par la loi électorale, qui interdit les dons d'entreprises.

Lors d'un point de presse, Mme Normandeau a déclaré que les maires et ingénieurs qui participent à ses cocktails de financement ne cherchent aucunement à se gagner de l'influence ou à obtenir des passe-droits.

Selon Mme Normandeau, qui

a été ministre des Affaires municipales jusqu'en 2008, ils témoignent plutôt du fait que leurs convictions politiques convergent avec les valeurs du PLQ.

«C'est une façon de nous donner une petite tape sur l'épaule pour nous dire: "On est très, très satisfaits du travail que vous faites"», a-t-elle dit.

Un reportage diffusé la semaine dernière indiquait qu'en octobre 2008, juste avant les dernières élections provinciales, le dirigeant d'une filiale d'une grande firme de génie-conseil avait organisé pour Mme Normandeau un cocktail de financement qui lui a permis d'amasser 43 000 \$ en contributions pour le PLQ.

La Presse canadienne

MICHAËLLE JEAN VISITE SA MÈRE PATRIE



FELIX EVANS REUTERS

LA GOUVERNEURE générale du Canada, Michaëlle Jean, a entrepris hier sa première visite en Haïti depuis le violent séisme du 12 janvier dernier. Elle s'est dite surprise de toute l'activité dans les rues de Port-au-Prince, alors que la capitale reprend lentement vie. En compagnie du président d'Haïti, René Prével, Mme Jean a affirmé que les Haïtiens de toute la planète, et surtout ceux du Canada, continueront à se préoccuper d'Haïti. «Je veux que le peuple haïtien sache: vous n'êtes pas seuls», a-t-elle lancé. Elle a poursuivi en anglais: «Le deuil est une chose. Mais l'important est de s'assurer que la vie triomphera du chaos.» Michaëlle Jean, qui a avoué ressentir de l'appréhension face à ce qu'elle verra tout au long de son séjour de quelque 48 heures, se rendra aujourd'hui à Jacmel, où elle est née. La commandante en chef des Forces canadiennes y constatera le travail que les militaires canadiens ont accompli.

Québec finance des garderies à vocation religieuse

Faute de balises de l'État, les services de garde ont le champ libre pour transmettre valeurs et croyances

JOCELYNE RICHER

Québec — Québec finance des garderies destinées à propager l'islam et à initier les enfants au judaïsme, selon ce qu'a appris *La Presse canadienne*.

Ainsi, l'apprentissage des rites et des dogmes religieux, dans certains cas ultraorthodoxes, fait partie du programme éducatif offert dans certains services de garde dont la principale source de financement est publique.

Cette situation s'explique par le fait que le ministère de la Famille, qui est chargé d'attribuer les places, ne s'est donné aucune balise en la matière.

Par exemple, le ministère a accordé, en 2007 et 2008, 80 places à 7 \$ à l'Association islamique des projets charitables, pour ouvrir la garderie privée Oasis Bout'chou, à Laval.

Son but, tel qu'il apparaît au Registraire des entreprises: «Propager l'enseignement islamique parmi les musulmans et les non-musulmans.»

Autre exemple, cette fois au profit de la communauté juive, le ministère a aussi accordé des places, il y a une dizaine d'années, au rabbin ultraorthodoxe Yosef Minkowitz, qui dirige le Centre de la petite enfance (CPE) Beth Rivkah, à Montréal. Sa subvention gou-

vernementale, en 2009, a atteint 1,3 million de dollars, en hausse de 31 797 \$.

Le CPE Beth Rivkah ne fait pas mystère de son programme éducatif: «Apprendre la Torah, c'est vivre la Torah. Toutes nos activités journalières sont pénétrées de l'esprit de Torah et de la tradition juive, exposant ainsi l'enfant vers un riche mélange d'études juives et laïques», peut-

l'essentiel (82 %) de la facture du programme de places à contribution réduite (7 \$ par jour) est assumé par l'ensemble des contribuables.

Mais pour ce qui est du contenu du programme éducatif, il est laissé à la discrétion des conseils d'administration.

La voie est libre

En l'absence de toute balise, les services de garde ont donc la voie libre pour transmettre les valeurs et les croyances correspondant à leur appartenance religieuse.

L'Association islamique des projets charitables — qui possède la garderie Oasis Bout'Chou, de même qu'une école à Laval — entend ainsi «propager les vraies valeurs de l'islam, en dehors de tout intégrisme ou terrorisme», a indiqué récemment en entrevue téléphonique, son porte-parole, Bassam Derbas.

«Nos enfants vont savoir ce qu'est la croyance d'un musulman, ce qu'on fait comme musulman pour prier», a-t-il ajouté, à propos du programme éducatif des institutions dirigées par l'association.

La garderie Oasis Bout'chou

L'essentiel (82 %) de la facture du programme de places à contribution réduite (7 \$ par jour) est assumé par l'ensemble des contribuables

on lire sur son site Internet.

Ce CPE est le plus important au Québec, avec ses 124 places, soit 44 de plus que le maximum autorisé.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que Québec assouplit ses règles pour contenter la communauté juive.

En 2006, le ministère de la Famille avait aussi contourné ses propres règles pour confier un bureau coordonnateur à l'organisme Gan unifié, qui peut depuis gérer quelque 600 places de garderies à Montréal.

La communauté juive a même sa propre association de CPE.

avait fait les manchettes récemment, quand l'opposition péquiste avait mis au jour que ses administrateurs étaient d'importants contributeurs à la caisse du Parti libéral du Québec (PLQ).

Quelques clics de souris révèlent que les cas soulevés ne font pas exception: plusieurs services de garde s'affichent sur Internet en misant sur leur vocation religieuse pour attirer les parents.

Dans le cas des garderies privées non subventionnées, on fait valoir que les parents peuvent obtenir l'équivalent d'une place à 7 \$, grâce aux crédits d'impôt offerts par Québec.

Quelques exemples parmi d'autres glanés sur Internet: la garderie privée Petite fleur, de l'arrondissement Saint-Laurent à Montréal, table sur le fait qu'elle est située «à côté de la mosquée Rawda et Madani», dans un «cadre idéal pour apprendre l'arabe et le Coran».

La garderie Sindibad, à Montréal, met à l'horaire des «activités islamiques», tandis que celle de l'École de l'excellence, à Québec, s'inspire du «Coran et de la Sunna» et offre «le service de dîner et prière».

Le ministre de la Famille, Tony Tomassi, n'a pas donné suite à une demande d'entrevue.

La Presse canadienne

EN BREF

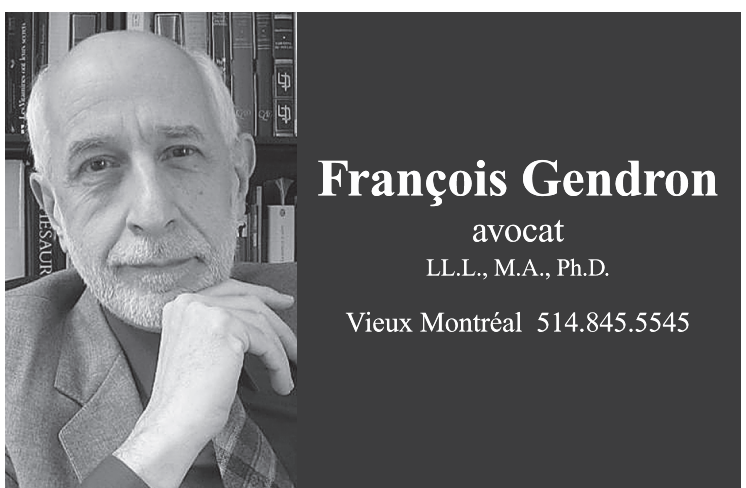
Droits et Démocratie: des critiques et une demande d'enquête

La nomination du nouveau président de Droits et Démocratie, Gérard Latulippe, continue de susciter la grogne. Cette fois, c'est une ancienne membre du conseil d'administration de l'organisme, Sina

Samar, qui affirme que le choix du gouvernement Harper est contestable. Elle revient sur les propos passés de M. Latulippe, notamment sur l'immigration musulmane qui serait une menace pour le Québec. «Ce n'est pas l'image glorieuse de tolérance et d'équité du Canada que nous connaissons et qui nous inspire», a-t-elle écrit dans une lettre publiée hier dans le quotidien *Ottawa Citizen*. Mme Samar a démissionné en

janvier dernier pour protester contre le virage pro-Israël et sans nuance du conseil d'administration actuel de Droits et Démocratie. Elle est à la tête de la Commission indépendante des droits de la personne en Afghanistan. Dans sa lettre, elle revient sur les nombreux agissements du conseil d'administration dans les derniers mois, tels que les révélés *Le Devoir* depuis janvier. «On assiste à la destruction d'une grande institution cana-

dienne», écrit-elle. Hier, le Nouveau Parti démocratique a annoncé souhaiter la tenue d'une enquête parlementaire sur l'organisme Droits et Démocratie qui est financé par le gouvernement fédéral. Le député néo-démocrate Paul Dewar compte présenter une motion au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes, dès cette semaine. — *Le Devoir et La Presse canadienne*



François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



Cette semaine, votre magazine télé sur le monde universitaire vous propose :
Devenir chef d'orchestre • La glaciophobie • Décentraliser la pratique médicale

Campus

Mercredi 21 h 30

En rediffusion : jeudi 13 h 30, vendredi 18 h 30

> POUR TOUT SAVOIR : WWW.CANALSAVOIR.TV

canal
SAVOIR

PARTENAIRE MÉDIA : LE DEVOIR

LE MONDE

IRAK

Fort taux de participation au scrutin de dimanche

Les premiers résultats pourraient être dévoilés aujourd'hui

Bagdad — Le dépouillement a commencé hier en Irak après les élections législatives marquées par la violence, mais aussi par une participation importante, notamment dans la communauté sunnite, qui avait largement boycotté le précédent scrutin en décembre 2005.

La participation s'est élevée à 62 % des inscrits, a annoncé la commission électorale. C'est moins qu'en 2005, mais plus que lors des élections provinciales de l'an dernier.

Les premiers résultats ne devraient pas être connus avant cet après-midi ou demain et, compte tenu de la redistribution des cartes et des changements d'alliance possibles, la formation d'un nouveau gouvernement pourrait prendre des mois.

L'Etat de droit (EDD), la formation du premier ministre Nouri al Maliki, dit être en tête à Bagdad et dans le Sud, fiefs de la majorité chiite. Une telle affirmation ne peut être vérifiée dans l'immédiat, mais elle semble, dans le Sud au moins, être corroborée par des estimations partielles.

L'EDD, formation non confessionnelle, affrontait notamment l'Alliance nationale irakienne (ANI), principale coalition à dominante chiite, qui réunit notamment le Conseil suprême islamique irakien (CSII), le plus puissant parti chiite.

Après des années de violence entre communautés religieuses, une partie des Irakiens pourrait avoir exprimé, lors de cette consultation, leur souhait d'un gouvernement plus consensuel, où majorité chiite et minorités

sunnite et kurde parviendraient à coexister.

Au Kurdistan, le partage du pouvoir entre l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), le parti du chef de l'Etat, Djalal Talabani, et le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) du président de la région Massoud Barzani pourrait être mis à mal par l'émergence d'une troisième force, le bloc réformiste Goran (Changement).

Le morcellement des forces dans le camp kurde risque d'affaiblir sa position d'arbitre dans les négociations à venir sur la composition du gouvernement.

Preuve de l'intérêt des électeurs pour le scrutin, 61% des électeurs se seraient rendus aux urnes dans la province sunnite d'Anbar et 70 % à Kirkouk, bastion kurde du nord.

L'ampleur du vote sunnite dira si cette communauté, privilégiée sous Saddam Hussein, se sent désormais partie prenante de l'Irak démocratique voulue par les Américains, sept ans après l'invasion.

La mise en place d'une coalition gouvernementale, qui avait pris cinq mois après les législatives de 2005, pourrait cette fois être encore plus longue.

Aucun parti ni aucune coalition ne pourra revendiquer la majorité des 325 sièges au Parlement et, si les tractations traînent en longueur, l'instabilité risque de réapparaître au profit des courants les plus radicaux, au moment où les Etats-Unis ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leur désengagement.

Reuters



AMIR COHEN REUTERS

La construction va bon train à Beitart Ilit où 112 nouveaux logements s'ajouteront à ceux en chantier.

Israël annonce la construction de 112 logements en Cisjordanie

Les Israéliens et les Palestiniens ont commencé hier de difficiles négociations indirectes sous l'égide des Etats-Unis

Jérusalem — Israël a donné son feu vert hier à la construction de nouveaux logements dans une implantation de Cisjordanie, malgré son moratoire sur la colonisation, au moment où le vice-président américain Joe Biden commençait une visite censée relancer le processus de paix.

L'annonce israélienne survient alors que les Israéliens et les Palestiniens ont commencé hier de difficiles négociations indirectes sous l'égide des Etats-Unis, dans un climat de doute, afin de remettre sur les rails un processus de paix bloqué depuis plus d'un an.

L'annonce de l'ouverture du dialogue est venue directement de Washington alors que l'émissaire spécial américain pour le Proche-Orient, George Mitchell, achevait une nouvelle navette dans la région.

Hier matin, le ministre israé-

lien de l'Environnement, Gilad Erdan, a annoncé la construction de 112 logements dans la colonie de Beitart Ilit, près de Bethléem.

« Nétanyahou veut apparemment devenir le gouverneur de la Cisjordanie »

« A la fin de l'an dernier, le gouvernement [israélien] a décidé d'un gel de la construction, mais cette décision prévoyait des exceptions en cas de problèmes de sécurité pour les infrastructures sur les chantiers qui avaient commencé avant ce gel », a-t-il expliqué. « Tel est le cas à Beitart Ilit. »

M. Netanyahu a décrété un moratoire limité de 10 mois sur les nouvelles constructions en Cisjordanie occupée à la fin novembre. Mais cette mesure ne concerne ni Jérusalem-Est annexée, ni les 3000 logements déjà en chantier en Cisjordanie, ni l'érection d'édifices publics

(synagogues, écoles, hôpitaux).

M. Erdan s'est efforcé de minimiser l'impact de son annonce sur la visite du vice-président américain, Joe Biden, qui rencontrera aujourd'hui les dirigeants israéliens à Jérusalem, et la direction palestinienne demain à Ramallah.

La décision israélienne a déclenché la colère des Palestiniens. M. « Nétanyahou veut apparemment devenir le gouverneur de la Cisjordanie », a ironisé le négociateur palestinien, Saëb Erakat, avertissant que les discussions indirectes étaient une « dernière tentative » pour parvenir à une solution. « Nous ne pouvons tolérer que chaque fois qu'il y a des discussions pour faire la paix, le gouvernement israélien annonce da-

vantage de colonies, davantage d'incursions, davantage de provocations », a dénoncé M. Erakat à l'issue d'un entretien entre MM. Abbas et Mitchell.

Dans une interview au quotidien israélien *Yediot Aharonot* d'hier, le vice-président américain a appelé « les deux parties à ne pas prendre de mesures unilatérales susceptibles de détruire la confiance et de saboter les efforts pour relancer les négociations ».

Côté israélien, la poursuite de la construction de logements en Cisjordanie a été condamnée par le secrétaire général de La Paix Maintenant, le principal mouvement anticolonisation, Yariv Oppenheimer. La Paix Maintenant avait précisé en février que la construction de logements s'était poursuivie dans un quart des implantations de Cisjordanie en dépit du « gel » de la colonisation.

Agence France-Presse

RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE

Barack Obama s'en prend aux assureurs

Glenside — Le président américain, Barack Obama, a lancé hier un assaut aux accents populistes contre la hausse des tarifs des compagnies d'assurances, dans une nouvelle plaidoirie pour sa réforme de l'assurance maladie.

M. Obama a participé à une réunion publique à Glendale, dans la banlieue de Philadelphie, pour y plaider en faveur de cette réforme, l'un des projets phares de sa présidence.

« Chaque année, de plus en plus de personnes se voient refuser une couverture par les compagnies d'assurances, car elles souffrent déjà de problèmes de santé », a souligné le président américain, dont le discours avait été précédé par le témoignage d'une mère célibataire diabétique à qui sa compagnie d'assurances vient d'imposer un doublement de ses primes.

« Chaque année, [les compagnies] cessent d'assurer des gens au moment où ils sont malades et en ont le plus besoin. Chaque année, elles augmentent les primes », a continué M. Obama, qui s'en est déjà pris aux assureurs à plusieurs reprises ces derniers jours.

« De combien les primes doivent-elles augmenter pour que nous décidions d'agir? Combien d'Américains supplémentaires doivent-ils perdre leur assurance santé? Quand le bon moment sera-t-il arrivé pour réformer l'assurance santé? », a-t-il poursuivi. « Je crois qu'il est arrivé. »

M. Obama s'en est pris aussi aux républicains, qui demandent maintenant que leurs propres plans de réforme du système de santé, beaucoup moins ambitieux que ceux des démocrates, soient examinés. « Vous aviez dix ans [pour le faire]. Que s'est-il passé, que faisiez-vous? », a lancé M. Obama.



Le président Barack Obama hier en Pennsylvanie

En guise de réponse, le chef de file des républicains à la Chambre des représentants, John Boehner, a estimé que « les Américains ont déjà entendu toute cette rhétorique du président et continuent à dire haut et fort qu'ils ne veulent pas de reprise en main massive de la couverture santé par l'Etat ».

La ministre de la Santé, Kathleen Sebelius, a de son côté écrit aux dirigeants des principales compagnies d'assurances pour leur demander de justifier publiquement leurs projets de relèvement des primes. « Si les compagnies d'assurances augmentent leurs tarifs, le moins qu'elles peuvent faire est de nous expliquer pourquoi », écrit-elle.

M. Obama fait pression sur les parlementaires pour qu'ils adoptent rapidement sa version de la réforme, qui a connu un coup d'arrêt brutal lorsque les républicains ont remporté une élection sénatoriale partielle le 19 janvier.

Agence France-Presse

L'armée patrouille à Jos après les massacres

Nigeria : 500 morts dans les violences interreligieuses

Le calme était revenu hier dans les rues de Jos, dans le centre du Nigeria, au lendemain de nouveaux affrontements entre musulmans et chrétiens. Cette recrudescence de la violence interreligieuse complique la tâche du président par intérim du Nigeria, Jonathan Goodluck, qui s'efforce, à un an de l'élection présidentielle, d'asseoir son autorité.

SABINE CESSOU



Une femme en pleurs devant sa maison brûlée, à Dogo Nahawa.

Les violences entre chrétiens et musulmans aux environs de Jos, une ville du centre du Nigeria, n'ont plus rien de sporadique. Elles ont fait plus de 500 morts, samedi et dimanche. Une vaste opération de reprécailles aurait été menée par des bergers musulmans, pour venger les 300 à 400 personnes, surtout musulmanes, tuées en janvier dans un cycle précédent de violences.

Les attaques ont eu lieu la nuit et ont duré jusqu'à l'aube, a témoigné Shamaki Gad Peter, de la Ligue des droits de la personne du Nigeria. Des coups de feu ont éclaté en pleine nuit, et des maisons ont été incendiées, pour contraindre les victimes à sortir de chez elles. Beaucoup des corps de chrétiens retrouvés dimanche dans les villages de Ratt et Dogo Nahawa, en majorité des femmes et des enfants, étaient entaillés à la machette.

Cette vendetta à grande échelle, qui a fait plus de 10 000 morts en dix ans, aurait des

causes à la fois ethniques et religieuses, sur fond de radicalisation de l'islam nigérian. Cette fois, des bergers Fulanis musulmans sont venus de l'Etat voisin de Bauchi pour tuer des Bergers, résidents chrétiens de l'Etat du Plateau.

Ce conflit est devenu la caractéristique de Jos, une ville située dans la zone du Middle Belt, qui sépare le nord musulman du sud chrétien. A Jos, les différentes ethnies revendiquent depuis des années l'accès aux ressources de l'Etat du Plateau et des postes dans le gouvernement local. En novembre 2008, déjà, des affrontements déclenchés par une élection locale avaient fait 700 morts.

Cette énième flambée de violence s'inscrit dans un contexte inquiétant de vacance du pouvoir au Nigeria. Sixième exportateur mondial de pétrole, le gendarme de l'Afrique de l'Ouest a passé ces trois derniers mois sans chef d'Etat. Le président Umaru Yar'Adua, 58 ans, un civil élu en 2007, a été évacué le 23 novembre en Ara-

bie Saoudite, où il a été soigné pour une péricardite, une maladie du tissu entourant le cœur. Sa famille l'a rapatrié dans le 24 février au Nigeria, où il n'a pas fait d'apparition publique depuis. Face au refus de Yar'Adua et de son clan de quitter le pouvoir, c'est son vice-président Goodluck Jonathan qui assure l'intérim depuis le 10 février.

L'incertitude grandit, dans l'immense fédération nigérienne, peuplée de 152 millions d'habitants, à l'approche des élections de 2011. Les accusations se sont multipliées, ces derniers mois, contre les exactions commises par la police. Dans le delta du fleuve Niger, où se concentre l'activité pétrolière, un groupe rebelle séparatiste a rompu en janvier une trêve observée ces six derniers mois. Dans un pays marqué par une forte tradition de coups d'Etat militaires, l'armée pourrait être tentée d'intervenir.

Libération

EN BREF

Un séisme frappe la Turquie

Kovancilar — Un séisme de magnitude 6 sur l'échelle de Richter a fait au moins 51 morts hier dans l'est de la Turquie. La secousse a surpris les habitants dans leur sommeil. L'épicentre a été localisé à Basyurt, dans la province d'Elazig. Une quarantaine de répliques ont été enregistrées depuis. Le chef du gouvernement a estimé que le nombre élevé de victimes était principalement dû au type de maison traditionnelle en pisé. — Reuters

Togo : pas de manifestation

Lomé — Le gouvernement togolais a fait savoir hier que la manifestation de l'opposition prévue aujourd'hui à Lomé pour protester contre les résultats de la présidentielle ne serait pas autorisée. « Les manifestations sur la voie publique ne peuvent être organisées les jours ouvrables parce qu'elles perturbent l'activité », a déclaré le porte-parole du gouvernement, Pascal Bodjona. — AFP

É.-U. : feu vert à l'exportation de services Internet

Washington — Les Etats-Unis ont assoupli les sanctions qu'ils imposent à l'Iran, au Soudan et à Cuba afin de permettre l'exportation de certains services de communication en ligne et favoriser la libre expression dans ces pays. Les modifications autorisent l'exportation de certains services de communication en ligne, comme la messagerie instantanée, le courrier électronique et les applications de socialisation vers ces trois pays. — AFP

ÉDITORIAL

Chanson française

Made in France

Quand on s'est ému de la faible place du français lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Vancouver, il y avait de quoi rester bouche bée, samedi, devant le gala des Victoires de la musique. À Paris, c'est l'anglais qui a la cote et la note. De quoi déconcerter.



C'est Charles Aznavour, président d'honneur de la soirée des Victoires, récompensé pour l'ensemble de sa carrière, qui a eu le mot le plus surprenant samedi. Il a salué la relève qui fait «*avancer la chanson française comme elle ne l'avait plus fait depuis les Souchon, Cabrel et autres*».

Vu d'un salon québécois, c'était à se pincer. Car de français, il y en avait eu bien peu dans ce gala, 25^e de son histoire, qui devait pourtant lui être consacré. En fait, 45 % des prestations d'artistes s'étaient faites en anglais, selon le relevé de l'animatrice de Radio-Canada et amoureuse de la chanson en français, Monique Giroux, présente sur les lieux du gala.

Que ce soit une Québécoise qui ait cru bon de faire ce décompte ne tient évidemment pas du hasard. En France, le débat autour de la place du français est soit non avenu, soit déjà réglé.

En janvier dernier, *Le Nouvel Observateur* consacrait un dossier à l'évasion fiscale qui amène certains Français bien nantis à s'établir à Bruxelles, cœur de l'Europe, à la fois pour sa taxation moins lourde, mais aussi pour son système d'éducation où l'anglais a la part belle. Comme disait l'un des interviewés: «*À Bruxelles, mes enfants ont une éducation multilingue. À Paris, ils seraient dans un établissement franco-français. Qui travaillera encore en français en 2025-2030?*»

En France, c'est le genre de petite phrase qui ne fait sourciller personne: il ne manque déjà pas de milieux de travail à Paris où tout se passe en *english only*. Les Victoires de samedi en étaient le reflet: pas un titre français dans la catégorie «Musique électronique ou Dance [sic]»; au rayon «Révélation scène de l'année», trois des quatre nommés chantaient en anglais — l'exception étant... la très Québécoise Ariane Moffatt! Trois sur quatre aussi pour l'anglais dans la catégorie «Révélation de l'année», choix de l'industrie.

L'ironie, c'est que le français retrouvait sa place dans la catégorie «musiques urbaines», curieux vocable regroupant des néo-Français, aux racines marocaines, maliennes ou haïtiennes... Ajouté au fait que la «Chanson originale de l'année» (que les règles obligent encore à être en français: ouf!) fut remportée par la Québécoise Cœur de pirate, il y a de quoi s'interroger. Le français n'est-il bon que pour ceux venus d'ailleurs? Des rejets du Poitou et de la Bretagne, eux, ont préféré l'anglais: réunis sous le nom Pony Pony Run Run, ils ont aussi gagné comme Révélation du public de l'année.

Seul Philippe Gildas, présentateur bien connu en France, meublant un temps mort du (très long) gala, a osé s'étonner à haute voix: «*Mais qu'est-ce qu'ils ont tous à chanter en anglais?*» La jeunesse — la relève! — qui occupait alors la scène ne fit qu'accentuer le côté vieux croulant de l'exclamation...

Pour nous qui avons déjà du mal à résister à l'invasisseur (n'y a-t-il pas recours quasi exclusif aux chansons anglaises dans les télé-séries québécoises?), cette situation doit nous inquiéter. Si la France n'est plus une référence, que nous restera-t-il? Seuls à vouloir étudier en français, travailler en français, chanter en français... Mais c'est le folklore qui guette! Et l'américanisation du monde qui se poursuit.

jboileau@ledevoir.ca

Élections en Irak

Le retour

Autant les Irakiens avaient boudé les élections provinciales, autant ils ont fréquenté les bureaux de scrutin lors des législatives tenues avant-hier. Parmi les variables qui distinguent ces dernières, une se détache du lot: les sunnites ont participé en grand nombre à cet exercice qu'ils avaient ignoré en 2005. Plus que jamais, ils tiennent à faire entendre leur voix, à mettre entre parenthèses leur silence politique que les chiïtes ont mis à profit en consolidant leur emprise sur les institutions créées à la vavite après le renversement de Saddam Hussein en avril 2003.

Cette volte-face des sunnites s'explique par leur volonté d'être plus présents à l'avenir, mais aussi par la discrimination passée, mais toute récente, dont certains de leurs candidats ont été l'objet. Des dizaines d'entre eux ont été écartés par la Commission électorale nouyauté par les chiïtes. Le prétexte? Ils avaient été membres du Parti Baas lorsque Hussein régnait sans partage. Les petits chefs de la Commission ont feint d'ignorer que pour être professeur ou fonctionnaire des postes il fallait détenir obligatoirement une carte du Parti de Saddam.

Même si le décompte des bulletins reste embryonnaire à cause de la complexité découlant du nombre de formations en présence — 6200 prétendants répartis entre 86 partis —, on sait, grâce aux sondages effectués à la sortie des urnes, que les sunnites ont voté majoritairement pour Irakia. Cette dernière a été fondée par l'ex-premier ministre Iyad Allaoui, un chiïte, et l'actuel vice-président, un sunnite, qui milite pour un Irak laïque et nationaliste. Bref, un Irak qui ne serait pas infodé à l'Iran voisin.

À l'instar des sunnites, les chiïtes ont accordé leurs bulletins aux formations défendant d'abord et avant tout les intérêts chiïtes. Parmi elles, l'Etat de droit de l'actuel premier ministre, Nouri al-Maliki, aurait obtenu les faveurs d'un nombre suffisant de citoyens pour lui assurer une place à la table des négociations afférentes à la construction d'une coalition gouvernementale. En fait, c'est sur ce front, celui de la coalition, que s'annoncent le plus grand nombre de difficultés.

On s'attend en effet à ce qu'il faille six mois avant qu'un nouveau cabinet soit formé. Ce long délai s'explique par un vide constitutionnel et par la répartition ethnique et géographique des votes. Le vide constitutionnel? Aucun article ne fixe ni ne balise le statut du gouvernement transitoire. Il va donc s'ensuivre des pourparlers entre l'actuel premier ministre al-Maliki et les autres ténors de la scène qui vont retarder la tenue des pourparlers sur le gouvernement «permanent».

La géographie? Grosso modo, les sunnites sont concentrés dans les provinces du centre et de l'ouest; les chiïtes dans la capitale et dans les provinces du sud; les Kurdes dans celles du nord. En ce qui concerne ces derniers, un nouveau parti créé pour faire pièce au duopole de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) et du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), le bloc réformiste Goran, s'est immiscé dans le jeu avec suffisamment de force pour que l'on dise le front kurde moins fort qu'antérieurement. Et de cela, tant les chiïtes que les sunnites entendent tirer un bénéfice.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

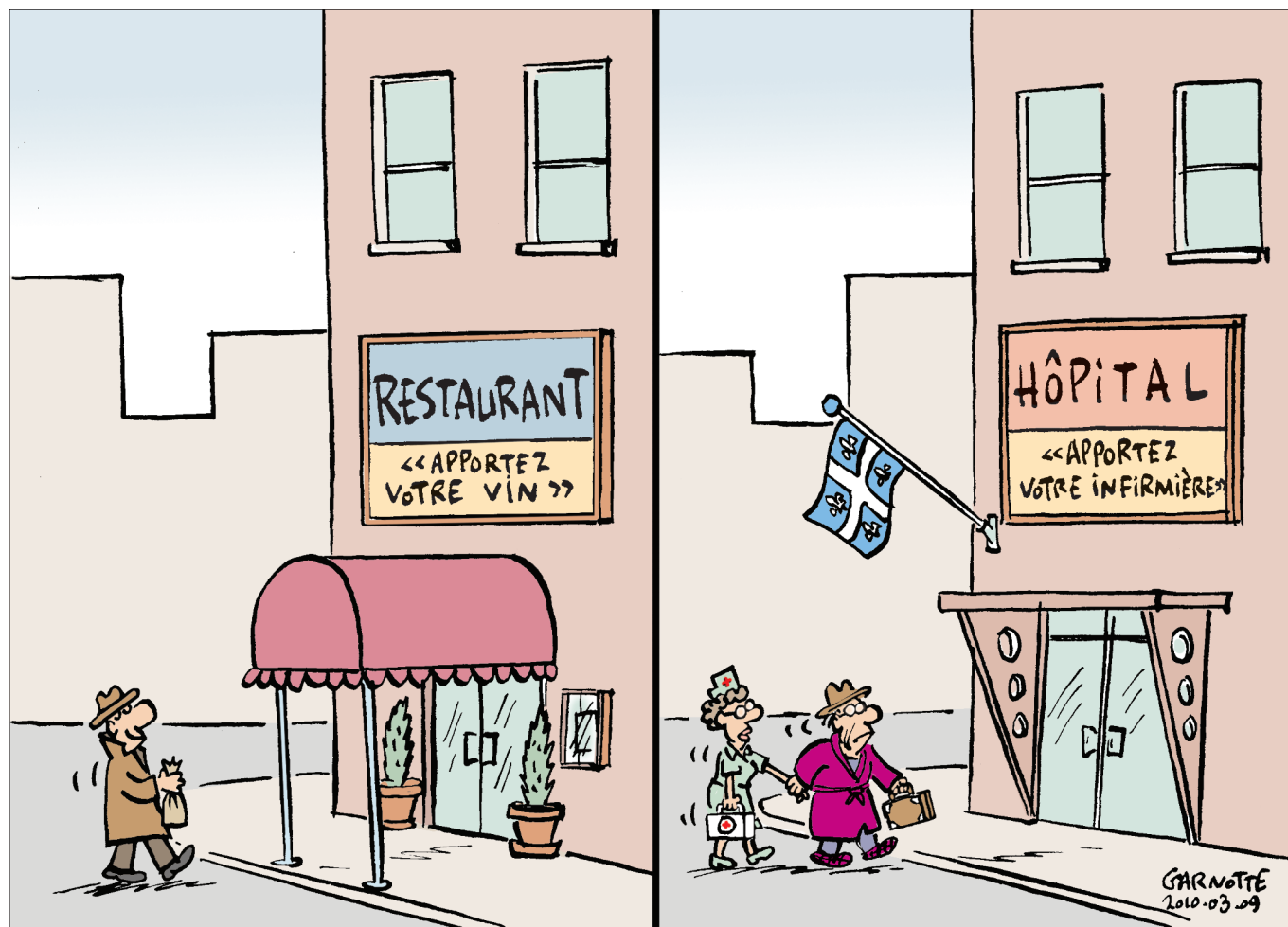
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Un budget au goût amer

Nous sommes le 5 mars, le lendemain du discours du budget au fédéral. Je ne m'y fais pas. Je suis complètement désabusé par ce gouvernement conservateur. Dans ce budget, on consacre 100 millions à l'industrie forestière, très présente au Québec, contre 9 milliards à l'industrie automobile concentrée en Ontario.

On se fiche pas mal de ce qui est enseigné dans les écoles, au sujet de la préservation de l'environnement. Au diable les énergies vertes, renouvelables. Nous, on vit au XIX^e siècle, avec les énergies fossiles du charbon et du pétrole. Vive les sables bitumineux de l'Alberta!

Le Québec a harmonisé sa taxe de vente avec la TPS, depuis un certain temps déjà, et s'attendait, en conséquence, à recevoir 2,2 milliards dans le présent budget. Il va falloir que M. Bachand présente «patte blanche» à M. Flaherty s'il veut obtenir quelques miettes.

Pour ce qui est du ministère de la Défense nationale, on va ralentir un peu la croissance vertigineuse de ses dépenses et, pour ce faire, quoi de mieux que de couper dans l'aide humanitaire! Après tout, ces gens qu'on secourt ne nous rapportent rien, ils n'ont pas droit de vote, eux. J'ai toujours pensé qu'un enfant d'ici ou d'ailleurs est un enfant avant tout. Mais notre bon gouvernement vient nous dire le contraire. Nos enfants ont plus le droit de vivre que les autres enfants du monde. Nos enfants sont bien mieux que les autres. En tout cas, c'est ce que M. Harper et M. Flaherty veulent nous faire croire... et puis, les gens de Québec auraient été déçus de ne pas avoir leur manège militaire. Surtout qu'eux, ils ont droit de vote!

Les conservateurs sont-ils tous radins? Je veux croire que non, mais le budget de leur gouvernement me laisse un goût très amer. Il n'y a pas, à mon avis, grande

raison de se vanter d'être canadien(ne). Pour moi, ce gouvernement est loin d'avoir sa note de passage. Refaites vos devoirs et au lieu de penser uniquement à votre panse, prenez conscience que nous sommes un pays riche avec tout ce que ça implique: le partage.

Danielle Roberge
Québec, le 5 mars 2010

Ne nous tirez pas dans les jambes

Je viens de lire l'article de Mme Payette au sujet du niqab (5 mars), et je me suis évidemment senti non seulement interpellé, mais attaqué par cette affirmation: «*Chaque fois qu'on en discute avec eux, ça finit toujours par la même question: en quoi est-ce que ça vous dérange?*» Je ne sais pas avec qui vous discutez, Madame, mais moi ni les hommes que je côtoie ne poserions cette question. Je n'en connais aucun qui soit d'accord avec le niqab ou la burqa, même que le voile islamique nous agace de plus en plus, certes à cause de la charge politique qu'il sous-tend, mais surtout à cause de l'amour et de l'estime que nous portons à nos compagnes et à nos filles. Vous êtes injuste en ramassant tous les hommes du Québec dans votre hargne personnelle et cela risque de vous aliéner de nombreux alliés objectifs, c'est-à-dire tous ces hommes qui ont cheminé avec vous depuis plusieurs années; il y en a beaucoup, Madame.

La navrante inaction de notre gouvernement ne peut vous permettre de tirer indifféremment sur tous les mâles, ne serait-ce que parce que, sauf la ministre de l'Immigration, les femmes de ce gouvernement sont restées silencieuses. Je ne porterais pas de burqa ou de niqab, Madame, ni ma compagne ni mes filles ni mes fils. Nous comprenons tous qu'il s'agit

d'une invasion culturelle planifiée pour un objectif politique. Ne nous tirez pas dans les jambes.

François Côté
Montréal, le 7 mars 2010

Pour apprendre?

«*Le Conseil de la langue française invite le gouvernement à assujettir les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française*», peut-on lire dans un texte de Bernard Descôteaux paru dans *Le Devoir* du 6 mars, et tous ceux qui ont fait des commentaires abondent dans le même sens. Et tous ces gens ont raison. Après tout, ce que l'on a convenu d'appeler les écoles passelles ne servent finalement qu'à permettre aux enfants d'immigrants d'être inscrits dans les écoles de langue anglaise.

Mais quelle différence y a-t-il entre les écoles de langue anglaise et celles de langue française? Ça saute aux yeux: les écoles de langue anglaise enseignent surtout l'anglais avec un peu de français, tandis que les écoles de langue française n'enseignent ni une langue ni l'autre. Voilà près de 40 ans que l'on massacre l'enseignement du français au primaire et au secondaire, au point que, maintenant, on a des professeurs qui n'ont jamais eux-mêmes appris ce qu'ils ont à enseigner. Et le résultat? On a un nombre record de jeunes qui échouent à l'examen obligatoire de français à la fin du secondaire, et les résultats ne sont guère mieux à l'examen destiné aux futurs professeurs. D'ailleurs, le seul fait que ces examens soient nécessaires en dit long sur la situation de la langue au Québec.

Alors, surtout ne laissons pas les immigrants aller à l'école anglaise où ils vont apprendre quelque chose. La démocratie exige que tous les citoyens soient égaux dans l'ignorance.

Eugene Sauvé
Gatineau, le 6 mars 2010

LIBRE OPINION

Nos enfants inuits laissés pour compte

CAMIL BOUCHARD

Professeur et chercheur
à l'Université du Québec à Montréal

Caroline Nepton-Hotte du service des nouvelles de Radio-Canada nous apprenait, le 6 mars dernier, que les nations autochtones se montraient amèrement déçues du budget fédéral, notamment au chapitre du logement. Le budget fédéral ferait, dans ce budget, l'épargne de plusieurs millions de dollars en remettant *sine die* la construction de logements supplémentaires dans le Nord. Cette décision compromettrait la construction de 1000 nouveaux logements chez les Inuits du Nord québécois. Dans les faits, cela met sérieusement en cause le développement et la sécurité de milliers d'enfants et de jeunes Inuits.

La moitié de la population du Nunavik a moins de 20 ans. La prévalence de mauvais traitements envers les enfants y atteint des proportions endémiques. Le 27 juin 2007, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPJ), après plusieurs années d'enquête, déterminait que le surpeuplement des logements était un des principaux facteurs

responsables de la maltraitance envers nos enfants inuits.

Le surpeuplement des logements où l'on s'entasse fréquemment à 12, 15, 17 personnes plus ou moins apparentées exacerbe les tensions entre les occupants et augmente les risques de violence. Les enfants et les jeunes tentent souvent d'y échapper en s'éloignant de la maison, ce qui les expose à d'autres dangers ou dérivés. La promiscuité reliée à la densité d'occupation des logements accroît aussi les risques d'agressions sexuelles.

Le manque de logements représente un élément toxique très virulent dans l'environnement de nos familles du Nord. Un environnement toxique complique et affaiblit singulièrement la capacité des parents à protéger leurs enfants. Ils sont même souvent les acteurs inconscients ou involontaires d'un scénario qui leur échappe.

À ce sujet, une analogie avec le destin que connaissent les bélugas sédentaires du Saint-Laurent est particulièrement éclairante. Nous avons tous entendu parler de la menace qui pèse sur les bélugas qui vivent à l'embouchure du Saguenay. Le taux de mortalité des nouveau-nés y

est extrêmement élevé. Pourquoi? Une raison tiendrait au fait qu'ils sont empoisonnés par le lait de leur mère. Ce lait est contaminé par des éléments toxiques stockés dans les graisses de la mère qui se nourrit dans un environnement pollué par nos rejets industriels. Il ne nous viendrait pas à l'esprit de dire que ces mères négligent volontairement leurs nourrissons ou les agressent en les alimentant. Il en va de même pour ces parents inuits aux prises avec un environnement de vie toxique.

Le manque d'empressement du gouvernement fédéral à répondre aux besoins de ces milliers de familles qu'il a antérieurement délogées et relocalisées à la faveur de ses desseins territoriaux est immoral. Cette indolence ou cette indifférence du gouvernement canadien condamne des milliers de nos enfants et de nos jeunes Inuits à des risques accrus de mauvais traitements et, partant, à des trajectoires de décrochage scolaire, de décrochage social et, trop souvent, de décrochage de la vie. Chaque fois qu'un enfant inuit est victime de sévices, négligé, agressé, le gouvernement fédéral devrait être cité en justice pour négligence grave.

IDÉES

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

En recherche, qui n'avance pas recule

PIERRE NOREAU

Président de l'Association francophone pour le savoir (Acfas)

Le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, déposera dans quelques semaines le budget de son gouvernement pour l'exercice financier qui débutera le 1^{er} avril 2010.

Un élément clé de ce budget sera le financement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), laquelle a fait l'objet d'une vaste consultation pendant plusieurs mois. Il s'agira cette fois d'une mise à jour de la stratégie énoncée il y a trois ans, en conformité avec la Politique québécoise de la science et de la technologie.

L'actualisation de la SQRI est capitale pour l'avenir de la société québécoise dans son ensemble, car elle témoignera des priorités et des grandes orientations que le gouvernement du Québec aura décidé de se donner pour appuyer l'innovation, la recherche, l'enseignement supérieur et la promotion des carrières. Ces quatre éléments constituent, à n'en pas douter, les plus importants vecteurs de développement économique, social, culturel et démocratique de notre société.

Alors que plusieurs pays émergents, dont la Chine, l'Inde et le Brésil, ont maintenant accès aux mêmes technologies que les pays développés, que les marchés des capitaux leur sont ouverts et qu'ils consacrent de plus en plus d'efforts à la recherche et à l'innovation technologique, un fait est devenu évident: c'est le savoir qui, au bout du compte, nous permettra de rester dans le peloton de tête des pays les plus prospères.

L'innovation ailleurs

Heureusement, nous ne sommes pas dépourvus de talents, car nous pouvons compter sur un réseau universitaire et collégial de premier ordre ainsi que sur un important bassin de chercheurs, qui travaillent à la fois dans le secteur privé et dans les réseaux publics de recherche et de diffusion.

Naturellement, nous ne sommes pas les seuls à miser sur le savoir pour assurer notre avenir. Aux États-Unis, le président Barack Obama a promis d'accroître les budgets gouvernementaux consacrés à la science de façon à porter à 3 % du produit intérieur brut (PIB) américain, l'effort total de recherche et développement (R-D). Pour sa part, la Suède a déjà fait savoir qu'elle investira au cours des quatre prochaines années 1,5 milliard d'euros de plus pour soutenir la recherche et l'innovation. L'Union européenne, dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne annoncée en 2000, proposait à ses États membres de porter à 3 % de leur PIB leurs investissements en R-D.

Au Canada, où le budget Flaherty de février 2009 a gelé les contributions du gouvernement fédéral aux chercheuses et aux chercheurs, on



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Il est nécessaire de soutenir le développement de la science dans tous les domaines: technologies industrielles, santé, économie sociale, de même que dans le vaste secteur des sciences sociales et humaines, et celui des arts et des lettres.

craind un manque d'ambition et une certaine indifférence quant à l'apport de la science, de la recherche et de l'innovation au développement de notre économie et à la prospérité de notre société.

Des budgets conséquents

La consultation qu'a menée le gouvernement du Québec en vue d'actualiser sa stratégie de recherche et d'innovation envoie un signal encourageant, mais encore faut-il que les budgets suivent. Or, compte tenu de la structure industrielle de notre économie, qui repose surtout sur de petites et moyennes entreprises (PME) aux moyens limités, ou encore, sur des organisations coopératives ou collectives, l'apport de financement gouvernemental à l'effort global de R-D de même qu'à la culture de l'innovation est absolument fondamental.

Nous ne saurions trop insister sur le besoin de contribuer aussi bien à la recherche fondamentale qu'à la recherche appliquée et aux modalités de transfert des connaissances. Il est nécessaire de soutenir le développement de la science dans tous les domaines: technologies industrielles, santé, économie sociale, de même que dans le

vaste secteur des sciences sociales et humaines, et celui des arts et des lettres. Ainsi, l'ensemble des composantes de notre société bénéficiera des travaux de nos chercheuses et chercheurs, dont nous pourrions également assurer la relève.

Enfin, nous souhaitons aussi que le gouvernement se donne des orientations à long terme, qui soient appuyées par des planifications budgétaires s'étendant sur plusieurs années afin que les recherches puissent faire sentir leur impact dans le temps.

Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement du Québec d'appuyer financièrement une stratégie ambitieuse, qui soutiendra la créativité, la performance et l'indépendance de toutes les chercheuses et de tous les chercheurs québécois. Nous éviterons ainsi de sacrifier notre avenir collectif sur l'autel des seules contraintes économiques et budgétaires du moment.

Appuient ce texte: Léopold Beaulieu, Nancy Fournier, Luc Desautels, Nancy Neamtan, Cécile Sabourin, Nathalie Beaudry, Max Roy, Marguerite Mendell, François P. Granger, Hervé Fischer, Sabin Boily.

Hausse des droits de scolarité

Une véritable barrière

LOUIS DUMONT

Professeur de pharmacologie à l'Université de Montréal, directeur du projet SEUR et président du Syndicat général des professeurs de l'UdeM

Nouveau soubresaut dans le débat sur le dégel des droits de scolarité au Québec. Les universités crient famine, le gouvernement Charest est aux prises avec un déficit record et les transferts fédéraux demeurent un mirage. Alors que faire?

D'éminents économistes, entourés d'un petit groupe de convaincus, proposent d'appliquer tout bonnement la politique de l'utilisateur-payeur aux étudiants universitaires sans se soucier de mesurer les capacités financières de ces utilisateurs et les impacts sur leur cursus universitaire.

À notre avis, toute hausse aura comme effet pervers de faire croire le temps dévolu au travail rémunéré au détriment de celui qui doit être consacré aux études: les étudiants travailleront davantage, ils mettront plus de temps à terminer leur scolarité, quand ils n'abandonneront pas carrément leur formation. La résultante souvent occultée pour la société québécoise: des coûts supplémentaires excessifs pour les formations universitaires. Ces économistes ont-ils évalué ces coûts cachés?

Mais une autre question, celle-là complètement évacuée du débat, mérite notre attention. Qu'en pensent les jeunes qui fréquentent actuellement le secondaire et qui seront demain les étudiants inscrits dans les programmes universitaires? Quel impact l'annonce d'une hausse significative des droits de scolarité a-t-elle sur leur projection dans l'avenir? [...]

Une enquête

Nous avons mené très récemment une enquête par voie électronique auprès d'une centaine d'élèves du secondaire (4^e secondaire en majorité) qui ont interagi avec les différents volets du projet SEUR (Sensibilisation aux études universitaires et à la recherche; www.seur.umontreal.qc.ca). Ce projet de l'Université de Montréal vise à favoriser la persévérance scolaire et l'intérêt pour les sciences et les technologies chez ces élèves en les invitant à participer à des stages, des parrainages, des séjours d'immersion sur le campus et des visites en entreprises.

Rappelons au départ que ces jeunes, après avoir participé aux activités offertes par le projet SEUR, indiquent dans une proportion de plus de 95 % qu'ils envisagent de fréquenter l'université et que leur choix de carrière est mieux défini.

Interrogés récemment sur leur intention de fréquenter l'université si des hausses significatives des droits de scolarité étaient mises en application, ils sont nombreux à hésiter: en fait, de plus de 95 % qu'ils étaient au départ, ils ne sont plus que 48 % à considérer l'université comme l'option d'avenir. L'impact négatif d'une hausse des droits de scolarité chez ces jeunes est palpable, il y a là un signal qui nous invite à réfléchir. Un constat s'impose: le financement des universités ne peut trouver sa solution dans l'aggravation d'un problème de taille pour la société québécoise, la persévérance scolaire.

Des idées de financement

Il n'y a pas de solution miracle à l'amélioration de la situation financière de nos institutions universitaires. Plusieurs stratégies pourraient être mises en avant.

D'abord, il est impératif de procéder à un examen critique de l'utilisation des fonds publics par les administrations universitaires. Il suffit de rappeler les récents scandales liés aux rémunérations excessives de certaines directions d'universités, les projets immobiliers irréalistes qui ont toujours cours, notamment à l'Université de Montréal, l'essaimage de campus régionaux qui amène les institutions à se phagocytter les unes les autres.

Deuxièmement, pourquoi ne pas déplacer le problème du financement de l'entrée à l'université vers la sortie, en mettant à contribution les employeurs de diplômés universitaires (remboursement de l'équivalent des droits de scolarité du diplômé avec un allégement fiscal selon les disciplines et les besoins de main-d'œuvre). Des expériences-pilotes pourraient être menées dans quelques institutions avant d'élargir une telle politique à l'ensemble des universités du Québec.

Troisièmement, le gouvernement du Québec pourrait s'inspirer du «Grand Emprunt» que le gouvernement français veut contracter (35 milliards d'euros dont la moitié sera consacrée aux universités et à la recherche) et appuyer un plan d'emprunts pour les universités québécoises.

Enfin, il faut avant toute chose mesurer les impacts de toute hausse des droits de scolarité sur la volonté et l'intérêt des jeunes à fréquenter l'université. C'est là une question que nous ne pouvons nous payer le luxe d'ignorer.

Des universités de qualité pour l'avenir du Québec

LUC VINET

Recteur de l'Université de Montréal

L'un des principaux constats de la Révolution tranquille se révèle aujourd'hui avec encore plus de force: l'avenir du Québec passe par l'éducation. Avec le besoin d'une main-d'œuvre bien formée, face à de sérieuses contraintes économiques et devant des enjeux mondiaux majeurs et une relance à soutenir, l'éducation et l'innovation scientifique et sociale sont les clés de notre futur. Célébrons alors le chemin parcouru en éducation au Québec au cours des cinquante dernières années et saluons les mérites des universités québécoises.

Face à l'avenir et au rôle déterminant que les universités devront continuer de jouer, il est pertinent de cibler nos principaux défis, de poser un regard critique et d'agir.

La question de la persévérance au secondaire et au cégep est un enjeu bien défini. La diplomation est, il me semble, l'autre grand défi. Rappelons qu'en Ontario, 20,5 % de la population est titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme universitaire supérieur; au Québec, ce n'est le cas que de 16,5 % de la population. Rappelons aussi que, proportionnellement au nombre d'habitants, nous avons 50 % de moins de détenteurs de maîtrise et 30 % de moins de doctorats au Québec qu'aux États-Unis.

Accessibilité

Ces objectifs n'ont de sens qu'en assurant indissociablement accessibilité et qualité. Nos universités sont publiques: elles doivent demeurer ouvertes à tous, peu importe le milieu d'origine. D'autre part, nos étudiants exigent avec raison une formation rigoureuse et pertinente.

Sans tout restreindre à des questions financières, dans un contexte de concurrence nord-

américaine et internationale, la capacité de l'université à répondre à de telles attentes est largement tributaire des ressources qui lui sont allouées. Or, comme on sait, c'est le problème fondamental des universités du Québec. Relativement au reste du Canada, nos universités ont moins de revenus — quelque 500 millions de dollars de moins chaque année pour l'ensemble du réseau. Sous les pressions de la quête essentielle d'excellence et de la concurrence, nos universités sont depuis plusieurs années conduites à faire des déficits, qu'ils soient en matière de ressources professorales ou autres ou qu'ils s'expriment dans les états financiers.

Parallèlement, le gouvernement du Québec, qui doit envisager dans le présent contexte des restrictions importantes, est celui des gouvernements provinciaux qui investit le plus dans ses universités proportionnellement à son PIB.

Il faut faire face à ces deux derniers constats sans faux-fuyants, en évitant la tentation de chercher des boucs émissaires. Il importe de pallier sans attendre ce sous-financement. Par ailleurs, d'aucuns s'inquiètent aussi de la gestion optimale des fonds des universités. Convenons à cet égard de cadres de financement qui favorisent l'émulation, l'initiative et l'imputabilité.

Guérir nos universités

Il faut se réjouir que de plus en plus de nouvelles voix s'élèvent dans la société québécoise pour affirmer l'importance prioritaire de l'éducation. La rencontre économique du premier ministre tenue à Lévis en janvier dernier s'est avérée un événement marquant. Tout récemment, un groupe de seize personnes incluant Lucien Bouchard et d'anciens ministres, recteurs et leaders étudiants se sont donné la peine de proposer un pacte visant à «guérir» le financement de nos universités. Je veux remercier toutes ces personnes de leur contribution importante au déve-

loppement éclairé d'une nouvelle politique publique sur le financement des universités.

L'éducation universitaire est à la fois un bien public et un bien privé. La société en général, comme l'individu qui la reçoit, en bénéficie. Devant l'implacable constat du sous-financement relatif des universités québécoises et de l'état précaire des finances publiques, force est de convenir de l'occasion de revoir l'équilibre entre la contribution de l'État et celle des étudiants aux coûts de la formation universitaire.

Dans le présent contexte, une hausse des droits de scolarité pour rejoindre ceux de nos premiers concurrents nous semble nécessaire et appropriée. Une telle mesure doit cependant s'appuyer rigoureusement sur certains principes: le maintien au niveau actuel du financement public en termes réels; le maintien et l'amélioration de l'accessibilité par une bonification du programme d'aide financière; et un cadre prévisible et respectueux des engagements antérieurs.

Il me semble pertinent de faire la remarque suivante: en recommandant de convenir d'une hausse des droits de scolarité, plusieurs personnes dont je suis proposent aussi d'instaurer un mécanisme qui permette de reporter le remboursement des prêts étudiants associés à ces droits par le biais de l'impôt et de manière proportionnelle aux revenus gagnés par les étudiants une fois le diplôme obtenu. Ce mécanisme, implanté en Australie par exemple, pourrait aller jusqu'à inclure un seuil en deçà duquel le diplômé pourrait être soulagé de ses obligations de remboursement.

Le moment me semble venu de convenir, entre toutes les parties prenantes (gouvernement, étudiants et universités), de la mise en place d'un tel pacte pour le financement dans le prochain budget. Portons d'abord notre attention sur les éléments-clés. Soutenons notre avenir et les générations montantes. Agissons.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur d'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Reny (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Prévost (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (cartooniste) ; Andréanne Béland, Michèle Malenfant et Christine Dumais (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Emilie Folie-Boivin (communis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), David Dumouchet et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique e Bherer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebat (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Laffeur, Claudin e Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

TANDEM

SUITE DE LA PAGE 1

avec des chercheurs du Centre universitaire de santé McGill.

Pendant un an, ces volontaires ont suivi 225 patients à risque de maladies cardiovasculaires. La moitié a reçu les services habituels, l'autre, un suivi plus étroit dans lequel le pharmacien a assumé la responsabilité de certains tests de laboratoires et pu adapter les doses de médicaments en conséquence.

Au final, si les deux groupes ont réussi à maintenir des niveaux équivalents sur le plan du contrôle du cholestérol, celui suivi par le tandem a fait des gains importants sur le plan de la qualité du suivi, notamment sur les cibles à atteindre, le type de médication reçue et les habitudes de vie. «*Nous avons fait un 'focus group' à la fin, et tous les intervenants, patients, médecins comme pharmaciens, ont convenu que, pour le patient, c'est la meilleure méthode*», résume la chercheuse principale de l'étude, la D^{re} Lyne Lalonde, du CSSS de Laval.

Des gains

Parmi les gains recensés, la professeure à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal note que les pharmaciens ont réussi à régulariser le taux de cholestérol des patients sans recourir aussi souvent que les médecins à des médicaments de plus forte puissance (11 % contre 40 % pour le groupe témoin). Ils ont également été beaucoup plus nombreux à aborder la question des habitudes de vie (43 % contre 8 %), pourtant essentielles dans le contrôle du cholestérol. Mieux, 67 % de leurs patients ont changé leur style de vie sur leurs conseils, contre 38 % pour ceux qui ont eu droit à une approche traditionnelle.

Le pharmacien a aussi pu mieux moduler sa réponse au médicament, ce qui a permis au groupe sous sa responsabilité d'atteindre plus souvent ses cibles thérapeutiques (81 % contre 74 %). Le tout généralement «*avec des médicaments moins puissants, mais mieux ciblés grâce à un suivi plus étroit et plus fréquent*», raconte Lyne Lalonde.

Pour le cardiologue Jacques Genest, qui a travaillé comme consultant pour cette étude, le suivi conjoint est un plus pour le patient. «*Les médecins ne suffisent plus à la tâche pour donner le suivi nécessaire à tous leurs patients*», le pharmacien, lui, a non seulement le temps, mais la compétence nécessaire pour prendre le relais. «*Celui-ci assume déjà certaines responsabilités du genre, notamment au niveau des changements de posologie en anticoagulation. Et il détient toutes les expertises requises pour en faire davantage*», dit l'auteur du *Canadian Cholesterol Guidelines*.

C'est aussi l'avis de la D^{re} Eveline Hudon, professeure à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et chercheuse dans cette étude. Selon elle, Québec ne peut plus nier les avantages d'une meilleure collaboration avec les pharmaciens en ces temps de pénurie. «*On savait que la collaboration entre médecins et infirmières était une réussite. On sait maintenant qu'avec de la volonté, celle entre les médecins et les pharmaciens pourrait aussi l'être*».

Un climat à améliorer

De l'avis de la D^{re} Hudon, cette étude permet de croire que la formule aurait avantage à être élargie à d'autres troubles, comme l'hypertension, le tabagisme, certaines démences, comme la maladie d'Alzheimer, ainsi que quelques maladies chroniques, comme l'asthme, pour lesquelles la médication est souvent mal utilisée par les patients.

Mais pour cela, il faudra que le climat change, croit Lyne Lalonde. Celle-ci admet avoir d'ailleurs été «*très déçue*» de l'accueil réservé aux propositions formulées par l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) la semaine dernière, recommandations qui trouvent pourtant un écho favorable dans son étude. Elle n'est pas la seule: encore hier, l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) a donné son appui aux suggestions de l'Ordre en faisant valoir que «*l'expérience des autres provinces à cet effet est prometteuse*» et doit être suivie par Québec.

Le Devoir

EN BREF

Couper, mais pas trop

Toronto — Le gouvernement de l'Ontario a promis de ne pas sabrer ses programmes à l'aveuglette en élaborant un plan dans son budget pour éliminer le déficit record de 24,7 milliards de la province. Dans le discours du Trône présenté hier à l'Assemblée législative à l'ouverture de la nouvelle session, le gouvernement de Dalton McGuinty assure qu'en dévoilant son prochain budget, le 25 mars, il ne mettra pas en péril la croissance économique en coupant de manière excessive et trop rapidement. «*Nous ne voulons pas compromettre l'avenir en tentant d'atteindre l'équilibre budgétaire trop rapidement*, a fait valoir le chef du Parti libéral de l'Ontario aux journalistes après le discours. *Nous ne voulons pas mettre en péril la reprise économique en refusant d'investir cette année dans des projets en infrastructures pour la relance*» — *La Presse canadienne*

Rectificatif

Une fausse manœuvre a fait en sorte que le texte de Suzanne Giguère sur le dernier roman d'Alain Poissant, *Heureux qui comme Ulysse*, parait à deux endroits sur la page F 2 du cahier Livres de l'édition de samedi du Devoir. Nos sincères excuses.

FTQ

SUITE DE LA PAGE 1

pourraient déboucher sur «*plusieurs constats d'infraction*», a soutenu une source bien informée. Ces révélations survenaient alors que l'émission *Enquête*, à Radio-Canada, a annoncé qu'une partie de son heure de jeudi serait consacrée à l'intimidation et à la discrimination de certains éléments de la FTQ cherchant à «*contrôler l'embauche sur les chantiers*». Le site Internet de l'émission mentionne au reste de possibles cas de trafic de drogue.

Trois hommes et un constat d'infraction

Le constat dressé à Fermont et daté du 9 février dénonce des actes ayant été commis les 16 et 18 février 2009. Marc Bérubé, un opérateur de machinerie lourde, Maxime Létourneau, un ouvrier, et Bernard Gauthier, un agent d'affaires de la FTQ-Construction, auraient «*intimidé une personne ou exercé à son égard des mesures discrimi-*

natoires, des représailles ou toute menace ou contrainte ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à sa liberté syndicale, de la pénaliser en raison de son choix ou de son adhésion syndicale».

Sur le constat, il est précisé que lorsqu'une telle infraction a été commise par un «*représentant d'employeur, un représentant syndical, un agent d'affaires ou un délégué de chantier*», le tribunal doit déclarer cette personne «*inhabile à représenter*» un syndicat durant les cinq ans qui suivent le jour du prononcé de la sentence. L'amende minimale est de 700 \$ (plus des frais de 255 \$).

Notons que la loi sur la construction (R-20) a été modifiée le 4 décembre 2009 par l'adoption de la loi 73, proposée par le ministre du Travail, Sam Hamad. Les amendes dans les cas d'intimidation ont été doublées. Aussi, pour une infraction semblable concernant des faits s'étant produits après le 4 décembre, les amendes seraient de 1400 à 13 975 \$.

Lorsque *Le Devoir* l'a joint hier soir, l'agent d'affaires Bernard Gauthier a refusé de commenter, indiquant que l'affaire était entre les mains des avocats. Certaines sources craignent qu'un

des deux autres accusés ne plaide coupable pour éviter la suspension de cinq ans à M. Gauthier. C'est la compagnie Consolidated Thompson Iron Mines qui a investi quelque 700 millions de dollars à Fermont, de laquelle elle prévoit extraire 8 millions de tonnes de concentré de fer annuel-lement, lesquelles seront destinées à la Chine.

Dans son «*Rapport d'enquête sur les dépassements de coûts et de délais du chantier de la Société Papiers Gaspésia de Chandler*», le président de la commission et juge à la retraite, Robert Lesage, écrivait que «*l'intimidation emprunte souvent une forme subtile et parfois vicieuse de violence morale, voire physique, qui brime l'exercice d'une réelle liberté syndicale*». Après ce rapport, le gouvernement Charest avait élargi la notion d'intimidation dans la loi R-20. «*Quiconque commet de l'intimidation et de la discrimination dans l'embauche sera susceptible de pénalités*», avait indiqué le ministre du Travail d'alors, Laurent Lesage, au moment de déposer le projet de loi 135, qui modifiait une première fois la R-20.

Le Devoir

INDE

SUITE DE LA PAGE 1

au cours des dernières années, avec les moyens du bord. Un travail de fourmi, quand on sait à quel point la justice indienne peut être lente et taillonnée — et le souci général pour la protection de l'environnement peu affûté. C'est lui qui a forcé les autorités à agir contre la dégradation de sites historiques de Calcutta comme le Jardin botanique et le Maidan, grand parc urbain et poumon de la ville que les politiciens laissaient, par exemple, se transformer en parking et en dépotoir quand ils y tenaient des rassemblements partisans. C'est par lui que les tribunaux ont obligé le gouvernement à bannir des rues de la ville 60 000 vieilles voitures. Et c'est en bonne partie grâce à lui encore si la Haute Cour de Calcutta a créé dans l'Etat du Bengale-Occidental, en 1996, le premier «tribunal vert» de l'Inde. «*Le fulgurant développement économique d'aujourd'hui ne doit pas être la destruction de demain*», assène M. Dutta, joint à Calcutta, d'une phrase manifestement rodée.

Une destruction déjà bien commencée, à en juger par les constats des environnementalistes, mais aussi des organismes gouvernementaux spécialisés. Au moins 70 % des eaux de surface du pays sont polluées à divers degrés, pour cause de rejet des déchets domestiques et industriels, et c'est à peine si les municipalités traitent leurs eaux usées. Même cauchemar en ce qui a trait à la gestion des déchets. Beaucoup de lois environnementales ont été votées depuis la catastrophe de Bhopal — survenue en 1984 quand une fuite de gaz toxique est survenue à l'usine de la Union carbide —, mais qui sont au final appliquées avec bien peu de conviction. La corruption et l'indifférence complice des secteurs public et privé continuent, dans les faits, de faire la loi. La presse indienne déborde d'articles étalant le mépris des règles environnementales affichées par la grande entreprise dans le domaine de l'exploitation minière et hydro-électrique.



Des hommes se lavent dans le Gange, à Calcutta. En Inde, au moins 70 % des eaux de surface sont polluées.

Des politiciens à genoux

En 2006, un palmarès dressé par la revue américaine *Newsweek* faisait de Ghaziabad, en Uttar Pradesh, l'une des «*dix villes les plus dynamiques*» au monde. En décembre dernier, le gouvernement indien annonçait la création d'un nouvel index national de la pollution: des 88 zones étudiées, Ghaziabad y était recensée comme la troisième du point de vue de la pollution en Inde. En réaction au rapport, le ministre de l'Environnement et des Forêts, Jairam Ramesh, a pressé les gouvernements des États indiens de surseoir à toute nouvelle expansion industrielle dans ces zones jusqu'à ce que des plans de contrôle antipollution aient été mis en place...

Jolie déclaration, raille M. Dutta.

Puisque, en réalité, affirme-t-il, les politiciens indiens sont à genoux devant la croissance économique sauvage de l'Inde et qu'ils «*se tapent*» des questions écologiques. Le ministère de l'Environnement est, à son avis, «*sans réelle influence*». S'agissant de prendre position en faveur de la protection de l'environnement, «*les partis politiques font le plus souvent preuve d'un opportunisme crasse*». Le gouvernement du Bengale avait peur de déplaire à ses électeurs-automobilistes: il n'aurait jamais interdit les véhicules vieux de 15 ans et plus, dit l'activiste, si la justice ne l'y avait forcé.

D'où la pertinence de créer un parti vert, plaide M. Dutta. «*Les batailles judiciaires sont essentielles, mais elles ne suffisent pas*.» Il a pris

son bâton de pèlerin l'automne dernier pour aller rencontrer des représentants de partis écologiques en Grande-Bretagne en Allemagne. Il a tendu la main à certaines des principales figures du mouvement environnementaliste et altermondialiste indien: Medha Patkar, Vandana Shiva, M.C. Mehta... Le congrès de fondation du parti devait avoir lieu ces jours-ci, mais il a été reporté à l'automne. Il espère toujours que le nouveau parti pourra présenter des candidats aux prochaines élections qui auront lieu au Bengale-Occidental, en 2011. «*Mais créer un parti est une opération coûteuse, et il faut encore récolter des fonds*», dit-il. Là, c'est le comptable qui parle.

Le Devoir

DÉTENUS

SUITE DE LA PAGE 1

les espions du SCRS ont travaillé de concert avec des agents du renseignement de la police militaire en Afghanistan. Le SCRS interrogeait des prisonniers et recommandait parfois leur transfert au NDS (le National Directorate of Security — l'agence afghane de renseignements, qui dirige la plupart des interrogatoires dans les prisons).

L'opposition s'est ainsi demandé hier si les autorités canadiennes n'ont pas délibérément remis des combattants aux mains des Afghans afin que ceux-ci mènent des interrogatoires plus musclés. Une sorte de «*sous-traitance d'interrogatoires et de torture*», selon le critique libéral en matière de défense, Ujjal Dosanjh.

Le chef libéral, Michael Ignatieff, a qualifié hier de «*dérangeantes*» les informations faisant état de l'implication du SCRS dans les interrogatoires. Pour lui, «*la question n'est pas de savoir si le SCRS doit être en Afghanistan. C'est plutôt de connaître la relation entre le SCRS et le NDS, qui a une réputation notoire*» concernant la torture.

M. Ignatieff estime que des «*questions qui touchent au cœur des droits de l'homme*» sont ici en jeu: «*Qu'est-ce qui se passait après la fin des interrogatoires? Quelles étaient les instructions? Est-ce*

que [le SCRS] partageait les informations [avec le NDS]? Ce ne sont pas des détails mineurs.»

Même appréhension chez le chef du NPD, Jack Layton. «*Nous connaissons tous les méthodes brutales du NDS afghan*», a-t-il dit avant de soulever une rafale de questions: «*Quel était le rôle du SCRS là-dedans? Était-ce de remettre les détenus aux autorités afghanes où ils allaient être torturés? Participait-il aux interrogatoires? Est-ce qu'il soumettait les questions aux autorités? Encourageait-il les autorités à être particulièrement agressives ou tentait-il de prévenir la torture? On ne sait pas*», a déploré M. Layton, qui estime que «*le SCRS n'est pas et ne doit pas être la CIA*».

Le premier ministre, Stephen Harper, a défendu le travail du SCRS en affirmant qu'il «*a respecté ses obligations internationales*». Il a aussi défendu le choix de l'ancien juge de la Cour suprême, Frank Iacobucci, nommé vendredi par Ottawa pour déterminer quels documents liés au dossier des détenus afghans pourront être dévoilés sans censure à l'opposition. Celle-ci a adopté le 10 décembre une motion ordonnant au gouvernement de produire une liasse de documents en version non caviardée.

M. Harper a promis que l'ancien juge «*aura accès à tous les documents*» avant de faire son rapport, mais Michael Ignatieff n'en croit rien et répète que seule une commission d'enquête pourra faire la lumière complète sur les événements.

«*Le gouvernement se cachait derrière les forces,*

maintenant il se cache derrière le juge Iacobucci, a indiqué M. Ignatieff. *Le juge n'a aucune directive claire, ni mission définie ni les moyens nécessaires d'accomplir sa tâche.*»

Khadr

Par ailleurs, le gouvernement a nié hier avoir reçu une quelconque demande du gouvernement américain pour qu'il rapatrie son ressortissant Omar Khadr, emprisonné à Guantánamo depuis 2002.

Le bureau du ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a fait cette précision après que des quotidiens du groupe Canwest eurent rapporté les propos anonymes d'un haut responsable de l'administration Obama indiquant que les États-Unis n'ont «*pas envie de juger un enfant pour crimes de guerre*». Khadr a été arrêté alors qu'il avait 15 ans, et demeure emprisonné depuis. Il n'a pas encore subi de procès.

Le Canada a maintes fois indiqué qu'il ne demanderait pas le rapatriement d'Omar Khadr. En réponse à un récent jugement de la Cour suprême qui statuait que les droits du Canadien étaient actuellement bafoués, Ottawa a envoyé une note diplomatique à Washington pour lui demander de ne pas tenir compte durant son procès des informations recueillies lors d'interrogatoires illégaux menés par des agents du SCRS.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390